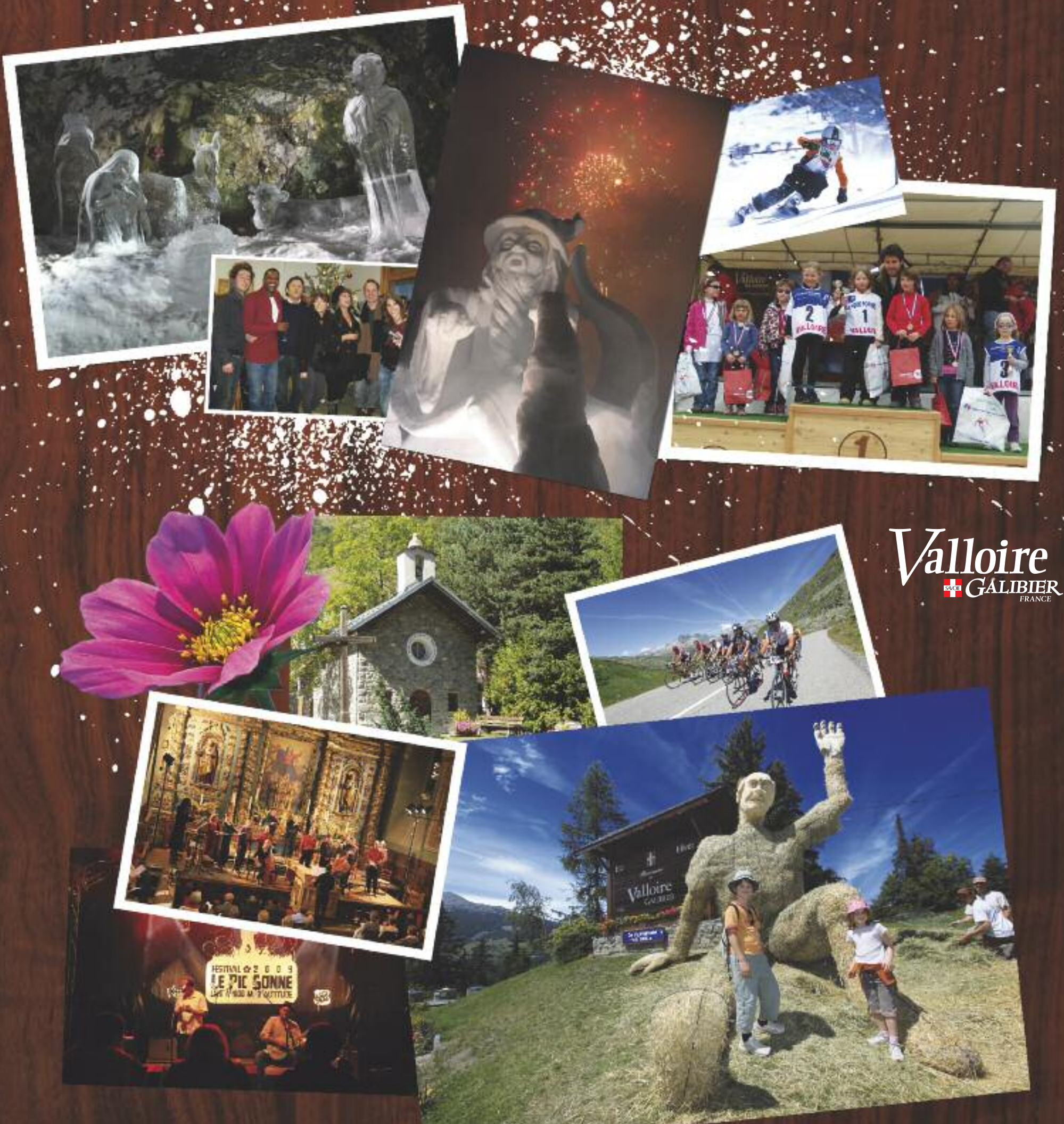


Le Colporteur

La lettre d'information du pays valloirin

N°15 - Mai 2012



Valloire
SACRE GALIBIER
FRANCE

Chères Valloiriches, chers Valloirins,

Le temps est venu d'expliquer un certain nombre de choses qui n'ont jamais été dites (vous trouverez d'ailleurs dans cette édition un article consacré à l'état des finances communales), permettant de couper court aux rumeurs concernant la dette de Valloire ...

NON, la Commune de Valloire n'est pas sous TUTELLE.

OUI, la Commune de VALLOIRE est endettée. Au regard de sa situation en terme d'endettement rapporté aux recettes de fonctionnement encaissées, la collectivité est dans une situation tendue.

Cette dette a augmenté d'un seul coup en janvier 2008. À cette date, la Régie Touristique de Valloire a cessé son activité (lors du passage en SEM), et la totalité de la dette de la RTV (27,8 M €) a été intégrée dans le budget de la Commune qui est passé de 21,2 M € à 49 M € !!

Le retentissement sur les finances communales a été très important, à cause des problèmes de trésorerie que cela a induit et surtout à cause du recours obligatoire à l'emprunt pour faire face aux investissements.

Selon la dernière analyse financière du Trésor Public (fin 2011), les charges communales en 2009 (8 675 709 €) ont augmenté de 41,34 % par rapport à 2008 (et 68,46 % par rapport à

2007) reflétant ainsi la nouvelle répartition des compétences entre le budget principal et les budgets annexes et le transfert de la RTV à la Commune.

Dans le même temps, les recettes en 2009 (9 443 181 €) ont augmenté seulement de 24,26 % par rapport à 2008 (et 56,61 % par rapport à 2007).

Au 1^{er} janvier 2012, la dette de la Commune, tous budgets confondus, est de 47,2 M €.

Bien évidemment, cette dette est très importante, pour un village de 1380 habitants....

Mais la Commune de Valloire est une commune touristique surclassée dans la catégorie des communes de 10 000 à 20 000 habitants. Les dotations sont donc très nettement supérieures à celles d'un village de 1380 habitants.

Ainsi, si Valloire dépense beaucoup plus qu'une commune de 1380 habitants, elle perçoit aussi beaucoup plus comme le montre le tableau suivant :

	Recettes (1)	Dépenses (2)
Valloire 2010	6 655 €	5 727 €
Moyenne Régionale 2010	1 379 €	981 €
Moyenne Nationale 2010	815 €	620 €

(1) Recettes de fonctionnement en € par habitant

(2) Dépenses de fonctionnement en € par habitant

Ce mandat a démarré sous de mauvais aus-

pices : endettement important, contentieux, crues... et l'équipe municipale s'est notamment donné comme objectif de remettre en état des finances communales.

Selon l'analyse financière du Trésor Public (datant de fin 2011) les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées.

Je pense raisonnablement qu'à la fin de l'année 2013, la situation financière sera améliorée, et je ne manquerai pas de vous tenir informés.

Malgré tout, afin de garder son rang parmi les stations de sports d'hiver de renom, Valloire a continué à investir à son rythme, notamment pour l'amélioration de la vie du village et du Domaine Skiable.

Par exemple, le partenariat indispensable et efficace entre la SEM et la Commune a permis la restructuration du massif de la Sétaz et va apporter un nouvel élan au Domaine skiable.

Après la belle saison d'hiver qui vient de s'achever, je vous souhaite une excellente saison d'été qui débutera le 15 juin par un rassemblement de « bikers » et finira le 1^{er} septembre par un rassemblement de « cyclo-bikers ».

Jacques PRAT

Adjoint au Maire.



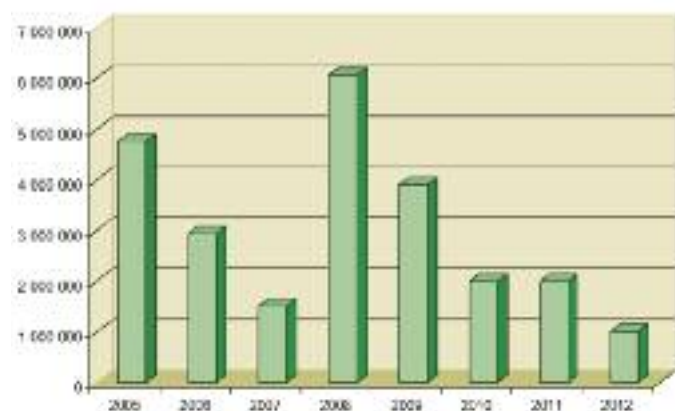
Le point sur les finances communales

La dette totale de la Commune, tous budgets confondus, est au 1er janvier 2012 de 47.2 M €. Quelle est la raison de cet endettement ? Cette dette est essentiellement subie depuis 2007. Sur le graphique suivant, vous noterez la faiblesse de l'emprunt communal en 2007 ... ce qui a nécessité un niveau d'emprunt important en 2008.

Recours à l'emprunt tous budgets confondus en euros

2005	2006	2007	2008
4 765 000	2 930 000	1 500 000	6 070 000

2009	2010	2011	2012
3 900 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000



Ce pic important d'emprunt en 2008 est illogique au regard des autres années.

Pourquoi une telle différence ?

Il y a plusieurs raisons, que je vais détailler ci-après.

1. Les emprunts prévus au budget et nécessaires aux investissements effectués en 2007 n'ont pas été réalisés, reportant ces emprunts sur l'année 2008
2. Les travaux de l'espace Valloire Galibier (EVG)
3. Le comblement des déficits des budgets annexes
4. L'achat de l'hôtel « La Sétaz »
5. La création de la SOREA,
6. La cessation d'activité de la Régie Touristique de Valloire (RTV) et la création de la SEM Valloire
7. Les crues de la Valloirette
8. Les impayés

1 - Les emprunts prévus au budget et nécessaires aux investissements effectués en 2007 n'ont pas été réalisés, reportant ces emprunts sur l'année 2008 et mettant la Commune en difficulté de trésorerie

Entrés en fonction le 23 mars, Monsieur le Maire et moi-même avons été convoqués par le Trésor Public le 2 avril pour nous exposer l'état des finances communales :

- faute de trésorerie, les salaires d'avril risquaient de ne pas être payés,
- la Commune avait 21 000 € en caisse, et 1 764 000 € de factures à payer depuis décembre 2007 ... (et certaines depuis octobre !!)
- les budgets annexes : parc de stationnement, station-service, ZAC des Charbonnières, micro-centrales, CCAS, étaient TOUS en déficit car le

budget principal n'avait pas versé les subventions nécessaires à leur équilibre...

- la cessation d'activité brutale et non préparée de la RTV posait un énorme problème au budget communal, sur lequel je reviendrai plus loin.

Le Conseil municipal a donc fait immédiatement dès avril 2008, un emprunt de 1 800 000 € pour simplement honorer les engagements pris lors de l'année précédente.

Cet emprunt, prévu dans le budget primitif 2007, aurait dû être souscrit en 2007 par l'équipe municipale alors en place.

Le budget voté en 2008 a donc été un budget « compliqué », et élaboré dans l'urgence.

On peut considérer que le premier « vrai budget » élaboré par notre équipe municipale est celui de 2009.

2. Les travaux de l'Espace Valloire Galibier (EVG)

Bien sûr, il n'est pas question de minimiser l'impact, sur l'endettement de la Commune, de la construction de l'EVG.

Ces travaux ont coûté 5 326 517 €, et ont été financés en grande partie par emprunts.

3. Le comblement des déficits des budgets annexes

Les budgets annexes étaient TOUS en déficit.

Les subventions d'équilibre n'étaient pas versées par le budget principal.

Il a donc fallu verser les subventions afin de remettre ces budgets annexes à l'équilibre :

- budget parc de stationnement : 344 281 €
- budget station-service : 28 999 €
- budget ZAC des Charbonnières : 6 499 €
- budget microcentrales : 49 377 €
- CCAS : 34 800 €

Soit au total 463 956 € de dépenses exceptionnelles de fonctionnement sur le budget de la Commune.

4. L'achat de l'hôtel « La Sétaz »

L'achat de l'hôtel « La Sétaz » en 2005 a été financé par un prêt relais de 1 250 000 €, destiné à être remboursé rapidement.

La Commune ne payait alors que des intérêts sur ce prêt.

La vente de l'Hôtel s'avérant difficile, il a fallu que la Commune transforme ce prêt relais en emprunt classique fin 2008, et par conséquent qu'elle commence à rembourser du capital.

Ce prêt ne s'est donc ajouté à la dette communale que 3 ans après l'achat de l'Hôtel.

5. La création de la SOREA

Lors de la création de la SOREA, la Commune a apporté en numéraire 692 718 € à la SOREA.

De plus, la Commune a intégré dans son budget principal deux emprunts (se terminant en 2013) souscrits par la Régie d'Électricité pour un montant de capital restant dû de 223 257 €.

Ainsi, ceci a eu, d'une part, un impact immédiat et très important sur la trésorerie de la collectivité, et a, d'autre part, augmenté l'endettement communal de 223 257 €.

6. La cessation d'activité de la Régie Touristique de Valloire (RTV) et la création de la SEM Valloire

C'est la cessation d'activité de la RTV et la création de la SEM Valloire, décidées et réalisées rapidement en novembre 2007, qui posent le plus de problèmes.

La SEM a été créée dans la précipitation pour pouvoir répondre à une Délégation de Service Public (DSP), afin de reprendre la gestion des activités gérées précédemment par la RTV : Remontées Mécaniques et Domaine skiable, patinoire, piscine, tennis, golf, espace forme, et camping.

Dès lors, TOUTES les dettes de la RTV ont été intégrées dans le budget communal !!!

Avant cette intégration, la dette de la Commune tous budgets confondus était de 21.2 M €.

À la même date, la dette de la RTV était de 27.8 M €. Mais, cette dette n'était pas comptabilisée dans la dette communale, puisque la RTV était une Régie autonome et que la Commune n'était « que caution » de cette dette.

Ainsi, la dette de la Commune de Valloire s'est donc accrue de 27.8 M €, passant d'un seul coup à 49 M €.

Afin d'intégrer dans son budget la dette de la RTV, la Commune a dû :

- d'une part, créer un budget annexe « des équipements touristiques ».

Ce budget retrace en dépenses tous les prêts contractés par la RTV liés aux activités gérées par la SEM : appareils de remontées mécaniques, travaux de pistes, neige de culture (réseaux, usines à neige, canons, retenue du Crêt de la Brive, etc...), et en recettes la redevance de DSP.

- d'autre part, intégrer dans le budget principal de la Commune la totalité des emprunts liés à la construction des restaurants de la Brive et de Thymel, qui ne sont pas donnés en gestion dans le cadre de la DSP à la SEM.

Ce qui suit concerne la cessation d'activité de la RTV.

La SEM Valloire n'est pas en cause, cette entreprise est BIEN gérée.

En effet, dès sa première année de fonctionnement, la SEM a distribué un dividende à ses actionnaires de l'époque :

- 438 600 € à la Commune,
- 12 900 € à chacun des autres actionnaires (Valloire Réservation, Écoles de ski, association des commerçants, association des hôteliers, APPPS).

Par ailleurs, le budget « équipements touristiques » est équilibré grâce à la redevance de la Délégation de Service Public qui correspond à l'annuité de la dette.

La SEM Valloire est un excellent concessionnaire, qui paye au centime près l'annuité de la dette liée au contrat de DSP, soit 2 700 000 € en 2011.

Après une pause indispensable, elle PEUT

d'ailleurs investir près de 12 M € cette année dans la restructuration du massif de la Sétaz.

Mais, force est de constater plusieurs dysfonctionnements :

- La RTV, qui a cessé son activité en décembre 2007, a souscrit une ligne de trésorerie de 500 000 € en NOVEMBRE 2007, qu'elle n'a pas remboursé... et laissé à la charge de la Commune.

- La RTV n'a pas payé la taxe sur les remontées mécaniques de 2007, soit 399 491 €, ni celle de 2006, soit 425 299 €.

Or, ces taxes étaient comptabilisées en recettes dans les budgets de la Commune 2007 et 2008 ... augmentant artificiellement au total de 824 790 € les recettes de fonctionnement.

Il a fallu annuler ces recettes sur le budget 2009, car il n'y avait aucun moyen de les récupérer puisque la RTV avait été dissoute.

Pour annuler des recettes émises sur des exercices budgétaires antérieurs, la Commune procède à une dépense du même montant.

Les dépenses de fonctionnement du budget communal 2009 ont donc augmenté de 824 790 € ...

- Les travaux de la retenue du Crêt de la Brive n'étaient pas terminés et les emprunts correspondants n'avaient pas été réalisés en 2007.

Ceci a nécessité que la Commune souscrive en 2008 un emprunt de 2 M € pour payer la fin des travaux.

Certes, cet emprunt a été intégré sur le budget des équipements touristiques, et il est donc remboursé par la redevance de DSP payée par la SEM.

Mais, cet emprunt est tout de même intégré dans la dette globale de la Commune qui augmente donc de 2 M €.

- Dès la saison d'hiver 2007/2008, le budget des navettes a été pris en charge en TOTALITÉ par la Commune (environ 502 908 €).

- La Commune avait décidé (à juste titre) de détenir 67 % du capital de la SEM Valloire, ce qui a nécessité un apport en capital de 1 412 000 €.... qui a été financé par un emprunt de 1 400 000 € souscrit sur le budget principal.

- Mais surtout, la Commune a « récupéré » dans le budget principal, la TOTALITÉ des dettes des restaurants d'altitude.

Pour le restaurant de Thymel cela n'avait pas d'incidence, car il ne restait que 200 000 € de capital à payer (l'emprunt sera soldé en septembre 2012), et que le locataire payait 115 000 € de loyer annuel.

Par contre, la reprise du restaurant du Crêt de la Brive dans le budget communal a été plus problématique.

L'emprunt de 2.6 M € souscrit pour la construction du restaurant était intégralement à la charge de la Commune.

Si la RTV avait bien lancé une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de ce restaurant, celle-ci n'avait pas été menée à son terme.

La RTV dissoute, le restaurant est devenu propriété de la Commune, qui a dû procéder en urgence à une DSP simplifiée pour permettre au restaurant de fonctionner.

Puis, l'année suivante, la Commune a lancé une procédure de DSP classique, retenant un concessionnaire (la SOREVAL) pour 6 ans, moyennant un loyer annuel de 150 000 €.

Enfin, concernant la construction de ce restaurant, 485 369 € de TVA, n'ont toujours pas été récupérés par la Commune à ce jour, le nécessaire n'ayant pas été fait dans les délais impartis.

Sans compter les malfaçons et autres soucis, que la Commune a dû financièrement assumer.

- Pour finir, la RTV avait souscrit en 2003 auprès de la banque DEXIA deux prêts à taux variable, dont l'un basé sur la parité entre le Franc suisse et le Dollar, ... hélas !

Ces emprunts souscrits à un taux initial de 4.69 % sont des emprunts dits « toxiques » qui pourraient monter à 13%, voire plus...

La Commune est actuellement en négociation avec DEXIA pour sortir à moindre coût de ces emprunts toxiques, dont le capital restant dû en 2012 est de 4,8 M €.

La dette du budget « équipements touristiques » (ex-RTV) est telle que la redevance de DSP demandée à la SEM la pénalise et la bloque temporairement dans ses investissements futurs.

La Commune a donc engagé, en partenariat avec la SEM, une négociation avec les créanciers (Caisse d'Épargne et Crédit Agricole) pour aménager cette dette et permettre à la SEM d'investir sur la Sétaz dès 2012.

7. Les crues de la Valloirette

Pour couronner le tout, les crues successives de la Valloirette et de différents ruisseaux (notamment celles de mai, juillet et septembre 2006 qui ont « arraché » le collecteur d'assainissement, mai et août 2008, juillet 2010) ont IMPOSÉ d'engager 3.2 M € de travaux urgents et imprévisibles et surtout peu subventionnés (826 000 €) entre 2008 et 2011.

Les travaux de réparation du Collecteur d'assainissement arraché en 2006, n'ont débuté qu'en 2009 (le maître d'œuvre n'a été choisi qu'au mois d'octobre 2008) et ont été financés partiellement par un emprunt de 1.5 M €.

8. Les impayés

La Commune avait un très grand nombre d'impayés, représentant environ tous budgets confondus 1.2 M € (factures d'eau, taxes de séjour et loyers essentiellement) datant pour la plupart des années 2004 à 2008, mais certaines remontant à 2002.

C'est donc 1.2 € de trésorerie qui manquaient à la Commune en recettes de fonctionnement.

Un suivi régulier des impayés et un système de relances systématiques (en plus de celles émanant du Trésor Public) a immédiatement été mis en place.

Certes, cela a permis de faire rentrer une bonne partie de ces impayés, mais certaines factures ont dû être « admises en non-valeur » c'est-à-dire « abandonnées » car irrécouvrables.

Cet abandon de créances est demandé par le Trésor Public, qui a épuisé toutes les voies de poursuites possibles, et déclare ces factures irrécouvrables.

Il est ensuite prononcé par délibération du Conseil municipal, et aboutit à effectuer sur l'exercice budgétaire en cours une dépense de fonctionnement du montant des factures « admises en non-valeur ».

Ainsi, le Conseil municipal a « admis en non-valeur » entre 2009 et 2011, tous budgets confondus, des créances datant de 2002 à 2008 pour une somme de 50 000 €.

Pour conclure :

Tout ceci pour exposer les raisons de la situation financière et budgétaire actuelle de la Commune.

Nouvellement élu, le Conseil municipal a dû souscrire :

- en 2008 : 6.07 M d'emprunts (3.5 M € sur le budget principal et 2.2 M € sur le budget « Equipements touristiques » et 370 000 € sur le budget des Microcentrales).

- en 2009 : 3.9 M € (2.4 M € sur le budget principal et 1,5 M € sur le Budget de l'Eau).

Ceci explique le pic important sur le graphique initial.

Ainsi, les dépenses d'investissement réalisées sur le budget principal en 2008 (11.1 M €) et en 2009 (8.1 M €) étaient hors normes, et sont revenues à leur niveau habituel (voir tableau ci-dessous).

Années	Dépenses d'investissement en millions d'euros (budget principal)
2006	3.7
2007	6.2
2008	11.1
2009	8.1
2010	4.7
2011	5

Ce tableau met en évidence les 38.8 M € de dépenses d'investissement réalisées uniquement sur le budget principal de la Commune.

Il faut y ajouter les 5.5 M € investis sur la même période sur le budget de l'Eau et d'Assainissement. Soit un total de 44.3 M € (plus de 290 millions de francs !!!).

L'encours de la dette de ces budgets (principal et eau-assainissement) n'est que de 27.2 M €.

Cela signifie que la Commune dispose tout de même d'une bonne capacité d'autofinancement.

Pour améliorer sa situation financière et budgétaire, la Commune dispose de plusieurs marges de manœuvre :

- La première marge de manœuvre étant sa capacité d'autofinancement.

Cet autofinancement permet de limiter le recours à l'emprunt pour réaliser des investissements.

- Sur le budget principal, la Commune se désendette relativement vite, puisqu'elle rembourse plus de 1,6 M € de capital par an.

Cette dette serait donc de 18 M € fin 2014 et de 10 M € fin 2020 s'il n'y avait pas de nouvel emprunt, ce qui n'est pas vraisemblable ...

Le conseil municipal a toutefois décidé que désormais les emprunts nécessaires aux investissements indispensables seront très nettement inférieurs au capital remboursé.

- La vente de l'hôtel « La Sétaz », d'un terrain à bâtir au Serroz.

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui permet d'améliorer l'excédent de fonctionnement.

Celles-ci ont baissé de 5 % en 2012 par rapport à 2010.

Il faut en finir avec les augmentations perpétuelles des subventions et autres dépenses non indispensables.

- L'augmentation des recettes de fonctionnement.

Il faut en finir avec les « gratuités » et faire payer les services communaux à leur « juste prix ». Il vaut mieux facturer les services aux usagers que d'augmenter les impôts de l'ensemble des administrés.

- Le modèle économique actuel de la station a atteint ses limites.

La mise en place d'un nouveau mode de gestion adapté à la structure touristique de la Commune est en cours et devrait permettre de réaliser les investissements indispensables au développement de Valloire (réhabilitation de la Base de loisirs, Maison des enfants, ...).

Cet article peut paraître complexe.

L'équipe municipale a pourtant jugé indispensable de vous rendre compte de la situation financière et budgétaire de la Commune et de son évolution.

Certainement aurions-nous dû le faire plus tôt.

Mais nous avons eu besoin de temps et de prendre le recul nécessaire pour faire un bilan objectif.

L'action publique ne se nourrit pas de l'urgence...

Tous les chiffres annoncés sont exacts et vérifiables dans les comptes de la Commune.

Jacques PRAT
Adjoint aux finances.

Bilan de l'hiver et prévisions été 2012

L'hiver 2011/12 aura été une saison très particulière, que ce soit par son enneigement, le calendrier scolaire, ou par l'évolution des comportements de réservation de la clientèle difficiles à analyser.

Dans un contexte de crise économique installée, un calendrier scolaire à nouveau défavorable et le souvenir d'un enneigement limité l'hiver dernier, les ventes ont eu du mal à démarrer l'automne dernier : nous avons un retard de 5% à la mi-décembre sur l'ensemble des ventes de l'hiver (remplissage date à date).

Nous avons donc mis en place, avec l'aide de nos partenaires station, de nombreuses actions de promotion et de commercialisation pour les fêtes de fin d'année et, la neige aidant, nous étions revenus à un retard de 2% en janvier.

Le mois de janvier a été plutôt bon, en progression par rapport à l'hiver dernier, grâce notamment aux nombreux partenariats mis en place avec les agences de voyage et les tour-opérateurs (principalement français).

Le besoin de faire appel à des clientèles intermédiaires sur les périodes d'inter-vacances est de plus en plus net chaque année. En effet, sur la période, la clientèle directe individuelle a plutôt eu tendance à stagner, voire régresser légèrement.

Le remplissage des vacances de février reste bon, même si la dernière semaine (3 au 10 mars) est légèrement inférieure aux autres.

Le mois de mars s'est rempli tardivement, mais les réservations ont fini par arriver et mars se termine finalement en progression.

C'est le mois d'avril qui aura été le plus problématique. Plusieurs indicateurs laissaient envisager

un bon remplissage : enneigement assuré, positionnement de Pâques tôt dans la saison, vacances belges précoces et décalées avec les vacances françaises. Tout laissait penser que malgré l'attentisme de la clientèle, les réservations de dernière minute seraient nombreuses et permettraient de rattraper le retard pris. Cela n'a pas été le cas, ni à Valloire, ni même dans les stations d'altitude où le retard de réservation est, comme pour Valloire, de l'ordre de 20% sur la période.

Le remplissage global de l'hiver aura cependant été plutôt bon, en très légère progression concernant Valloire Réservations. Il semblerait que la tendance générale de l'ensemble des stations soit plutôt à un léger recul.

Essayons de jouer au jeu des prévisions pour l'hiver prochain !

Les vacances de Noël devraient être bien remplies, avec des fêtes situées en milieu de semaine et toutes les clientèles européennes en vacances en même temps.

L'inter-vacances de janvier sera long (6 semaines), mais avec une grille tarifaire adaptée, la tendance de fond semble être bonne pour janvier.

Les vacances scolaires de février reculent encore d'une semaine (16 février au 16 mars) et le remplissage de la dernière semaine (zone C seule) risque d'être plus difficile. Les vacances belges décalées (du 09 au 16 février) devraient offrir une bonne semaine.

Mars devrait se maintenir au niveau de cette année, mais c'est avril qui sera sans doute encore plus compliqué que cet hiver avec des vacances françaises débutant le 13 avril et une clientèle semble-t-il de plus en plus difficile à convaincre

pour le ski de printemps malgré des offres intéressantes comme La Montagne aux Enfants....

Nous espérons attirer la clientèle belge (en vacances du 31 mars au 13 avril) avec la mise en place d'une « semaine belge » relayée dans le pays par 2 réseaux d'agences de voyage.

Concernant l'été prochain, il est encore trop tôt pour pouvoir donner de vraies tendances, les réservations se faisant de plus en plus tardivement et étant souvent liées à la météo.

L'offre PASS'LOISIRS à 1 euro qui a fait ses preuves auprès de nos clients depuis 2 ans devrait permettre de soutenir les ventes et devrait continuer à remplir son rôle de fidélisation de la clientèle.

Par ailleurs, la partie hébergement ayant été confiée à Valloire Réservations, les événements de début d'été (rassemblement de motos Punta Bagna en juin) et de fin d'été (événements vélo Climbing for life et Tour de l'Avenir fin août) nous ont déjà permis de réaliser de nombreux courts séjours (1 à 3 nuits) sur ces périodes faiblement remplies.

Toute l'équipe de Valloire Réservations, qui sera d'ailleurs renforcée cet été, est en tout cas pleinement opérationnelle pour la commercialisation de l'été qui a commencé depuis le début d'année aussi bien par téléphone que sur notre site Internet : www.resavalloire.com.

Thierry Durand - Directeur



Les tribulations du projet de la Sétaz

2005

Nous sommes en plein réaménagement et modernisation du massif du Crey du Quart.

La Régie Touristique a investi plus de 40 millions d'euros dans les 10 années entre 1999 et 2009 (soit plus de 40% du chiffre d'affaires réalisé dans la même période). Nous anticipons déjà pour relancer un programme d'investissements pour les années 2010/2020. Pour cela il faut réorganiser la structure financière de l'entreprise et cela implique un changement de statut juridique pour la capitaliser et lui donner les moyens de réinvestir. La Commune de Valloire décide de mettre en place une Délégation de Service Public pour la gestion du domaine skiable et des infrastructures touristiques de la station (piscine, patinoire, centre de remise en forme, golf, tennis, tir à l'arc, camping-caravaneige).

Dans le même temps, la Commune, avec les associations locales (l'Association des Propriétaires des Parcelles des Pistes de ski APPPS, l'Association des Commerçants, l'Association des Hôteliers, l'Association Valloire Réservations, l'ESF, et l'ESI) créent une Société d'Economie Mixte pour répondre à cette Délégation de Service Public.

L'écriture du dossier de consultation pour la gestion du domaine skiable permet à la Commune de lancer la réflexion sur la réhabilitation et la modernisation du massif de la Sétaz.

Le massif de la Sétaz c'est :

- Le versant historique du développement du ski à Valloire,
- Une vitrine de la station,
- Le premier massif visible en arrivant à Valloire, face à la route du Col du Télégraphe
- Un secteur équipé en neige de culture depuis 1989 avec une offre de ski complète
- Quatre entrées possibles : depuis le centre village, le hameau du Moulin Benjamin, le hameau des Verneys, et à skis depuis le massif du Crey du Quart.

Les derniers investissements réalisés sur le massif entre 2003 et 2005 :

- Télésiège 4 places du Moulin Benjamin,
- Pistes du Moulin, de la Viclouse et des Verneys avec neige de culture

2007

La Délégation de Service Public du domaine skiable et des activités annexes est attribuée à la SEM Valloire.

La Régie Touristique devient un budget annexe à la Commune qui intègre l'ensemble de ses biens et de ses dettes.

La SEM Valloire paye à la Commune une redevance d'affermage qui couvre les dettes de la Régie Touristique.

Dans sa réponse à la Délégation de Service Public, la SEM Valloire propose un programme d'investissements sur la durée de la convention (30 ans) qui prévoyait « .../... de limiter les investissements prévus les trois premières années de la convention aux investissements courants et de mettre à profit cette période pour permettre à la Commune et son exploitant de mener une réflexion stratégique sur le devenir du domaine skiable et plus largement son positionnement dans l'offre touristique de la station de Valloire. Cette réflexion devra déboucher sur la mise en œuvre d'actions et/ou de politiques indispensables pour le développement du chiffre d'affaires et la réalisation des investissements selon la programmation prévisionnelle ci-après ; de faire le constat de la nécessité de lancer une réflexion sur :

- les modalités de mobiliser le parc immobilier locatif existant pour maintenir le niveau de chiffre d'affaires,
- la création des nouveaux lits commerciaux pour générer du chiffre d'affaires supplémentaire.../... »

Pour la rénovation du massif de la Sétaz, le contrat prévoit :

- un télésiège débrayable à Cornafond en remplacement des 2 téléskis de Cornafond et de Sétaz des Prés, et du Télésiège de la Sétaz II
- un télésiège débrayable aux Verneys en remplacement du télésiège fixe 3 places actuel
- et une rénovation des cabines de la Télécabine de la Sétaz.

Le tout pour un montant d'investissements estimé à l'époque à 17 500 000 €.

Pour pouvoir réaliser ces investissements, il est prévu de générer un chiffre d'affaires de 13 215 000 € HT pour 2012, 14 408 000 € pour 2013 et jusqu'à 18 000 000 € en 2018.

Pour engendrer une telle hausse de chiffre d'affaires, la commune de Valloire a lancé une réflexion sur la stratégie économique de la station qui doit permettre de baliser sur plusieurs années l'évolution attendue de la station de Valloire, auxquelles viendront abonder les stratégies de l'ensemble des acteurs de la station, en s'appuyant sur ses structures : Office du Tourisme, Valloire Réservations et SEM Valloire.

Cette dynamique station devrait déboucher à court terme (automne 2012) à une structure communale « Valloire Développement ».

Automne 2009

La SEM Valloire présente à la Commission Pistes de la Commune, le pré-projet de la rénovation de la Sétaz.

Il est décidé de mener une réflexion de fond sur ce massif et de ne pas s'arrêter au pré-projet.

2010

Un consultant est choisi pour faire travailler et réfléchir la Commission Pistes.

Les besoins des différentes clientèles, les prises

en compte des différents avis en fonction des besoins (débutants, débutants en cours de ski, enfants, skieurs chevronnés, nouveaux clients, habitués du Domaine Skiable de Valloire, moniteurs, hébergeurs, acteurs économiques de Valloire,...) sont étudiés pour répondre à l'ensemble de leurs attentes.

Parallèlement, la Commission Finances de la SEM Valloire travaille en étroite collaboration avec les services financiers de la Commune pour organiser ces investissements, mesurer et adapter les moyens disponibles.

2011

Les travaux des 2 commissions sont exposés à la Commune et en réunion publique. La Commission Pistes qui prévoit 3 télésièges doit revoir sa copie car elle ne rentre pas dans l'enveloppe financière validée par la Commission Finances de la SEM Valloire.

Un nouveau projet est donc étudié avec comme porte d'entrée une enveloppe budgétaire de 36 000 000 € pour les 8 prochaines années (échéance 2020).

2012

Choix du maître d'œuvre, dépôt des permis, demande de financement aux banques, recapitalisation de la SEM, lancement des consultations, négociations avec les constructeurs, obtention des permis, début des travaux...

Où en sommes-nous au 15 avril ?

Petit retour en arrière :

- **Septembre 2011** : La SEM Valloire se cale sur un planning de travaux avec la construction du TSF4 des Verneys en 2012 et du TSD6 de Cornafond en 2013

- **Décembre 2011** : La Commune et la SEM Valloire décident d'installer les deux télésièges pour l'été 2012

- **14 Février 2012** : La SEM Valloire dépose en mairie la DAET (Demande d'Autorisation d'Exécuter les Travaux) pour le télésiège fixe des Verneys

- **2 mars 2012** : La SEM Valloire présente le projet et le business plan aux banques

- **20 mars 2012** : La DAET de Cornafond est déposée

- **22 mars 2012** : Le Conseil d'Administration approuve la décision d'installer un TSD6 et un TSF4, et décide de procéder à une augmentation du capital de la SEM Valloire

- **30 mars 2012** : Suite à l'ouverture des offres des constructeurs, l'enveloppe budgétaire étant respectée, il est décidé d'installer deux TSD6. On envisage un nouveau dépôt de DAET pour le TSD6 des Verneys pour la mi-avril.

La Commune négocie le foncier lié au passage du TSF4 au TSD6 (emprise des gares très différente)

- **6 avril 2012** : Nos 4 partenaires bancaires valident notre plan financier, et nous proposent le financement complet de l'opération.

- **18 avril 2012** : Choix du constructeur.

- **15 mai 2012** : Choix des entreprises de terrassement

- **Juillet 2012** : Fin du délai d'instruction du permis de construire et fin du recours des tiers, début des travaux du TSD6 de Cornafond,

- **Août 2012** : Fin du délai d’instruction du permis de construire et fin du recours des tiers, début des travaux du TSD6 des Verneys,
- **Décembre 2012** : Mise en exploitation des 2 télésièges

Ce que pensent nos clients du domaine skiable
Extrait des résultats des enquêtes domaine skiable (semaine 1 à 13) sur plus de 3 000 questionnaires renseignés par nos clients en moyenne chaque année.
Nous terminons la saison avec un taux de satisfaction

égal ou supérieur à 8 sur tous les points sauf :
- « Liaisons entre les massifs », note qui devrait évoluer l’année prochaine avec les investissements prévus sur le massif de la Sétaz.
- « Le rapport qualité/prix du forfait » : sur ce point notre objectif est bien de rester autour de 7 car au-dessus cela veut dire que nous ne sommes pas assez cher et au-dessous que nous n’apportons pas assez de qualité à notre produit.

Nous relevons 3 notes en baisse :
- **Qualité des conseils à l’achat des forfaits** (-0.1 point) :
ACTION : nous avons engagé une formation avec l’ensemble de nos hôtesses de vente pour uniformiser les discours et les arguments de vente. Cette formation va s’étaler sur les 3 prochaines années.
- **Temps d’attente en caisse** (-0.3 point) : Nous avons pu vérifier que le temps d’attente posait problème uniquement à la Brive et qu’il est lié aux 2 chalets qui devaient être mis en place provisoirement.
ACTION : projet (sous 3 ans) de réaliser un vrai bâtiment de vente en augmentant le nombre de caisses.
- **Préparation et damage des pistes** (-0.1 point)
Nous avons toujours eu de très bonnes notes sur ce critère (>8.5). L’année dernière les efforts apportés à l’entretien des pistes ont été démultipliés du fait du manque de neige.

ENQUETES DE SATISFACTION CLIENTS					
Les notes sont sur 10					
ACHAT DU FORFAIT					
La qualité des conseils à l'achat des forfaits					
Temps d'attente en caisse					
REMONTÉES MECANIQUES					
Assistance du personnel aux départs et arrivées des RM					
Temps d'attente au départ des RM					
Organisation des files d'attente aux RM					
PISTES					
Préparation et damage des pistes					
Densité des skieurs sur les pistes					
DOMAINE SKIABLE					
Etendue du domaine Galibier Thabor					
Liaisons entre les massifs (Séaz, Grey du Quart, Gros Grey)					
Le rapport qualité / prix du forfait					
ACCUEIL / INFORMATIONS					
Accueil par le personnel (RM, Pistes, Hôtes de vente)					
ENVIRONNEMENT					
Propreté et rangement des abords des RM et postes de secours					
Note de satisfaction globale Domaine Skiable					
Note de satisfaction globale séjour					



Valloire.net : outil privilégié de promotion et de commercialisation !

Si le contenu informatif de l'été 2012 est en ligne depuis début décembre 2011, sa présentation, son aspect graphique a évolué cette mi-avril 2012.

L'objectif de cette évolution est d'avoir une communication visuelle efficace et cohérente avec la brochure de Valloire réalisée par l'agence C. Caverivière et illustrée par l'artiste Stuff.



Le nouveau site a ainsi une identité graphique forte et dynamique et ce, dès l'ouverture de la page d'accueil, avec l'animation d'un bandeau vidéo alliant photo et illustrations animées.

L'ensemble du site conserve la même arborescence simple, efficace et une mise en page graphique claire, aérée laissant une part plus importante aux photographies présentées sous forme de carrousel pour une navigation simple et fluide.

La page d'accueil concentre :

- les informations déterminantes pour le choix de la destination Valloire : la météo, l'enneigement et les ouvertures de pistes, des visites virtuelles, les webcams, ...

Depuis cet hiver, le sommet du domaine skiable - secteur Crey du Quart - est équipé d'une nouvelle webcam HD très appréciée des internautes. Les images produites font de cette caméra « un des plus beaux spots des Alpes » avec des vues panoramiques reprises et diffusées sur de nombreux médias web ou télé... Par exemple en février dernier, la clôture de la météo des neiges après le journal de 20h de France 2.

À noter que l'investissement webcams se poursuivra l'hiver prochain avec l'acquisition d'une webcam identique qui sera installée avec le concours du service électrique de la SEM, Les accès directs aux différentes formules d'hébergement et aux offres spéciales saisonnières, contextuelles ou de dernière minute.

Le site www.valloire.net en quelques chiffres (période : début avril 2011 à début avril 2012) :

- 1 182 232 visites - 535 641 visiteurs uniques
- 4 484 695 pages vues - 4 pages vues en moyenne par visite
- 3, 20 minutes de durée moyenne de visite
- 48 % de taux de rebond - 43 % de nouvelles visites

Le site [valloire.net](http://www.valloire.net) est fréquenté par :

des français à 79.8 %, des belges à 7.5 %, des anglais à 2.9 %, des hollandais à 2.7 %, des italiens à 1.7 %, des allemands à 0.8 %, des danois à 0.7 % et à 3.9 % pour tous les autres pays.



Xavier Aury / webmaster / OT de Valloire

- Les pages les plus fréquentées du site sont :**
- 1^{ère} : hiver - accueil,
 - 2^{ème} : été - accueil,
 - 3^{ème} : hiver - liste webcams
 - 4^{ème} : hiver - tarifs skipass
 - 5^{ème} : hiver - ouverture/fermeture des pistes
 - 6^{ème} : hiver - hébergement - meublés
 - 7^{ème} : hiver - présentation station
 - 8^{ème} : hiver - hébergement - résidences
 - 9^{ème} : hiver - hébergement - hôtels

Application Valloire pour smartphone



Déclinaison hiver de l'appli réalisée par la société Lumiplan.

Le module « my ski » qui offre la possibilité aux skieurs du domaine de calculer et visualiser en détail leur itinéraire de la journée (distance, dénivelé, vitesse...) a connu un gros succès dès son lancement !

L'application Valloire totalise à ce jour : 110 000 sessions (ouvertures de l'application) - 6 500 téléchargements dont 87 % français - le nombre moyen de pages (fonctions) utilisées par sessions est de 3 - Un utilisateur ouvre en moyenne 2 sessions par jour.



Nouveau cet été : Jeux géants gratuits

Devant le succès rencontré par les jeux et les animations de la place de la Mairie en été et en fin d'hiver, nous avons décidé de mettre en place un nouveau site sur la place du Centre Culturel – Cinéma.

Un animateur de l'Office de Tourisme accueillera tout l'été les petits vacanciers. Les jeux mis à disposition seront les classiques Échecs et jeux de Dames... qui ont toujours de nombreux amateurs.

En plus sera réalisé sur mesure un jeu de petits chevaux de 4 m sur 4 m, avec pions grand format et dés énormes !

Et clou de l'activité un Monopoly géant sera aussi réalisé, personnalisé au nom des rues de Valloire et de ses hameaux.

Les familles en vacances seront, nous l'espérons, satisfaites par le programme d'activités et d'animations de l'Office de Tourisme, mais aussi de l'ensemble des prestataires et des associations.

Début des Animations

Les animations, activités et visites débiteront avec la *Punta Bagna Harley Davidson* le 15 juin et se termineront le 8 septembre.

En juillet et août un programme bien chargé est également prévu, il figure dans les colonnes de ce numéro du Colporteur.

Cette politique d'activités, en place depuis 2 ans nous permet de proposer aux gens de passage et aux vacanciers l'attrait d'une station village

active et animée.

Le programme a été diffusé largement. Pour ceux qui souhaiteraient le consulter, il est disponible en page d'accueil du site internet www.valloire.net (rubrique des news)

La Punta Bagna, le nouvel événement du début de saison !

Après le départ de la Transvalquad, qui toutes polémiques à part, avait un vrai impact économique sur le début de saison, nous étions à la recherche d'un événement fort pour ouvrir l'été. La position privilégiée que nous confère le Col du Galibier, nous amène tout naturellement à nous orienter vers l'accueil de manifestations liées à des véhicules. C'est donc avec intérêt que nous avons retenu la proposition de l'équipe de Punta Bagna, pour recevoir, après la station de Val Fréjus, ce grand rassemblement de motos Harley Davidson.

La rencontre sur 3 jours s'articulera autour d'un salon situé dans l'Avenue de la Vallée d'Or. Animations, soirées concerts et défilé rythmeront ce grand week-end.

Le look haut en couleurs des bikers et la beauté rutilante des machines enchanteront les amateurs ... sans oublier que ce sont des passionnés, prêts à dépenser sans compter pour leur hobby et tout ce qui y a trait...

Gérard Ragone
Directeur de l'Office de Tourisme

Évènements été 2012

JUIN

15 au 17 juin

Punta Bagna Bike – Salon Harley-Davidson

Événement auparavant situé à Valfréjus, présence attendue de 1500 motards...

23 /24 juin

Rassemblement de MORGAN vieilles voitures

Une trentaine de véhicules...

JUILLET

1 au 6 juillet

Semaine du Vélo avec Laurent BROCHARD

7 juillet

La Marmotte

8 juillet

Journée du Patrimoine Valloirin /Art et la Matière

13 et 14 juillet

Fête Nationale

Animations, bal, feu d'artifice, Concert sous chapiteau avec un groupe de reprise Village People

Du 15 au 22 juillet

1^{er} Concours de Sculptures géantes de foin et paille
Tournoi de Pétanque organisé par Valloire Solidarité Partage

22 juillet

Valloire Autrefois et Fête de l'Ane

21 au 28 juillet

Festival de Musique Blues « Pic Sonne »

31 juillet au 9 Aout

3^{ème} Festival de Musique Baroque

AOÛT

4 et 5 Août

VTT Enduro Series et Finale Enduro des Nations

5 Aout

Vide-grenier de l' AEP

13 Août

Grand tournoi de Pétanque organisé par le Ski Club en nocturne

14 et 15 Août

Fête Patronale

Défilé de chars, kermesse, bal, feu d'artifice, repas traditionnel

19 Août

Trail du Galibier

Fête de l'Apiculture en Montagne et des produits Valloirins

Tournoi de Hockey

23 au 26 Août

Foire du 4x4

30 et 31 Août

Étape vélo du Tour de l'Avenir

SEPTEMBRE

31 Août et 1^{er} septembre

Rassemblement de vélo avec « Climbing for Life »

8 septembre

Course de VTT – Valloire Perfect Line Kid

9 septembre

Course de VTT – Valloire Perfect Line UCI



Des nouvelles de l'association cantonale d'animation

Premières pages

Animations pour les familles et les enfants de 0 à 6 ans - jusqu'au 20 juin 2012

Le conseil général de la Savoie et la CAF participe chaque année à l'opération "premières pages".

L'objectif est d'offrir un livre à chaque enfant né ou adopté en 2011. Nous profitons de cette opération pour vous proposer des animations sur toutes les communes du canton en lien avec la communauté de communes Maurienne-Galibier et le centre culturel de Valloire.

Quelques dates à retenir :

Animation parents, enfants, assistantes maternelles

Jeudi 24 mai aux Loupiots (centre de loisirs) de 9h30 à 11h15 à Valloire.

Contact : 04 79 83 39 85

Journée Bain de livres

Samedi 02 juin - Salle des petites Seignères St-Martin d'Arc

Composez la journée que vous voulez, les activités sont séparables, venez en famille.

Association "Et patati et patata" de 9h30 à 12h30

"Apprenez à choisir un livre pour les petits."

Midi : repas partagé

Association "Et patati et patata" de 14h00 à 18h00

Acquérir des techniques pour rendre la lecture attrayante / inscriptions jusqu'au 20 mai (15 places)

Troc livres à partir de 14h30

Échanges de livres, sans argent

Goûter partagé

Contact : 04 79 56 66 09

Présentation et lecture signée

Mercredi 06 juin à partir de 16h au centre culturel de Valloire.

Atelier de découverte de la langue des signes à destination des tout petits avec l'association "l'envolée des signes" + goûter

Contact : AEP - 04 79 59 02 47 / Accueil de loisirs les Loupiots - 04 79 83 39 85

Spectacle Mercredi par la compagnie les Strapontins et goûter partagé

Mercredi 20 juin / salle Jo Mulet Valmeinier / 1800 à 16h d'après l'album *Mercredi* d'Anne BERTIER

Animation familles avec jeunes enfants de 0 à 6 ans, durée 30 minutes.

Synopsis : 2 personnages, Grand carré et Petit Rond, l'un est orange et l'autre bleu, le mercredi jour où tout est possible...

Contact : 04 79 56 66 09

Animations gratuites, programmes disponibles au centre culturel de Valloire, à l'accueil de loisirs les Loupiots, en mairie.

Assemblée générale de l'ACA

Mercredi 30 mai - 18h - St-Michel-de-Maurienne
Un temps fort pour la vie associative du canton.

L'occasion de venir découvrir nos nouveaux locaux au 25 bis rue du général Ferrié et de mieux nous connaître.

Nous avons des objectifs ambitieux à partager et discuter avec vous !

L'ACA contribue à l'animation du canton par la mobilisation des habitants, en se faisant le relais des différentes expressions. Elle travaille en collaboration avec les structures existantes sans se substituer à elles. Elle souhaite être force de propositions et d'actions. Elle initie également des projets et de nouvelles activités. Elle souhaite donner l'envie de découverte.

L'ACA se veut un lieu d'écoute et d'échanges, un centre ressources pour la vie associative et pour toute personne habitant sur le territoire et désirant développer un projet.

Elle contribue à faire émerger des projets de tout type : social, économique, culturel, environnemental. Elle œuvre pour la connaissance des associations et de leurs actions auprès des habitants. Elle contribue au développement local du territoire.

Prochaines sorties de l'ACA

Découverte du parc de la Tête d'Or - Lyon

Sortie famille / Samedi 09 juin 2012

Tarifs : Adultes : 5€-10€ + adhésion ACA (2€)

Enfants : 2€-8€

Contact : 04 79 56 66 09

Programme de la journée :

7h30 : départ de Valloire (avenue de la Vallée d'Or) ou covoiturage selon le nombre de personnes inscrites

8h00-9h00 : petit déjeuner / périscolaire St-Michel-de-Maurienne

11h30 : arrivée à Lyon parc de la Tête d'Or

Repas partagé

Après-midi (animation)

Spectacle de guignols

Rallye découverte du parc

Retour vers 20h30 - 21h

Animation Artistes dans l'herbe

Samedi 16 juin 2012 / St-Martin la Porte

RDV 10h00 mairie de St-Martin la Porte

Tarif : 10€

Contact : 04 79 56 66 09

Parents et enfants, tous à vos crayons et à vos pincesaux, pour apprendre à dessiner la nature !.

Atelier encadré par un artiste peintre, accessible dès 3 ans.

Attention nombre de places limité à 10 personnes.

Fête de la musique 2012

Si des animations sont prévues sur Valloire pour la fête de la musique, merci de nous les faire connaître. Nous réaliserons une plaquette représentant l'ensemble des manifestations du canton.

Vous avez un groupe, vous faites de la musique, venez profiter de la scène ouverte le vendredi 22 juin à St-Michel-de-Maurienne. Boissons et repas offerts aux groupes par les organisateurs !

Contact : 04 79 56 66 09

Nous recherchons des bénévoles pour encadrer des séances d'initiation au français pour un public étranger ou analphabète

L'objectif principal est de permettre aux personnes adultes qui ont été scolarisées à l'étranger et qui ne maîtrisent pas la langue française, d'accéder à une compréhension de la langue suffisante leur permettant de se débrouiller seuls, de comprendre leur environnement, d'agir au quotidien.

Vous souhaiteriez vous impliquer bénévolement, rendez-vous sur St-Michel-de-Maurienne le lundi 21 mai prochain à 17h30 pour une rencontre avec l'association Savoir et Connaissances. RDV dans les locaux de l'ACA au 25 bis rue du général Ferrié.

Contact : 04 79 56 66 09

Hiver 2012

Relevez le défi des « Familles à énergie positive » de réduire d'au moins 8% votre consommation d'énergie dans votre maison ou appartement grâce à des gestes simples et quotidiens.

L'appel à volontaires est lancé sur le canton de St-Michel-de-Maurienne !

Le principe est simple : les familles relèvent leur compteur chaque semaine (électricité, chauffage, gaz...) pendant les 5 mois d'hiver, du 1er décembre au 30 avril, puis - via un site Internet dédié au Défi accessible aux participants - comparent leurs résultats avec l'année précédente.

Si vous avez du chauffage collectif, sans compteur individuel, il suffira de le préciser et seules seront comptées les consommations d'électricité.

L'enjeu est de modifier ses habitudes, à confort égal, pour agir en faveur de l'environnement et diminuer ses factures d'énergie (ampoules basse consommation, extinction des veilles...).

Le Défi se déroule par équipe : 5 à 10 familles de la commune, du quartier, de l'immeuble, ou entre amis, en famille, entre collègues, etc. Chaque équipe sera animée par un capitaine, formé auparavant par l'ASDER pour aider à la mise

Le solaire, une énergie d'avenir en Maurienne

en oeuvre des éco-gestes.

Le défi Familles à énergie positive se déroule donc en toute convivialité, le but étant de progresser ensemble.

Condition pour participer : occuper son logement depuis au moins 1 an (pour avoir les factures d'électricité de « référence »).

Avec l'aide de l'ASDER (suivi d'un conseiller, réunions d'information, animations pédagogiques) et de votre capitaine d'équipe, vous apprendrez les bons gestes, les trucs et astuces pour économiser l'énergie et réduire votre facture.

Nous souhaitons monter une équipe sur le canton de St-Michel-de-Maurienne, nous contacter au 04 79 56 66 09.

Guide du canton : bénévoles associatifs, pensez à nous transmettre vos informations.

Comme chaque année nous allons réaliser le guide des associations du canton. Si vous souhaitez y figurer avec votre association, nous transmettre toutes les informations utiles (animations, contacts...) rapidement !

Pour rappel, ce guide est édité à 3 000 exemplaires et est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du canton. Un bon support pour vous faire connaître...

Association Cantonale d'Animation

25 bis rue du Général Ferrié 7314

St-Michel-de-Maurienne

Tel : 04 79 56 66 09

dev.aca.stmichel73@orange.fr

acaanimation@wanadoo.fr

Accueil des associations :

Lundi, mardi, : 13h30-18h

Mercredi, jeudi, vendredi : 09h-12h

www.acastmichel.org

Pour recevoir chaque semaine toutes les informations du canton, pensez à vous inscrire à la lettre d'informations de l'ACA

Depuis sa création en 2007, Sorea a investi massivement dans le développement des énergies renouvelables : en premier lieu l'hydro-électricité avec l'ouvrage des Clapeys à St-Jean-de-Maurienne, en exploitation, et celui de St-Julien-Montdenis en cours de construction. D'autres projets suivent en Maurienne (Hermillon, Le Chatel, St-Jean d'Arves, ...) et le potentiel Valloirin existe (Valloirette).

La Maurienne est également pionnière dans le développement de ces énergies alternatives comme le photovoltaïque. Ainsi, Sunalp, filiale de Sorea vient de mettre en service les deux premières centrales au sol de Savoie, une conception d'ailleurs innovante puisque ces centrales sont installées sur des merlons de protection. Sunalp a également mis en œuvre diverses toitures : chez des particuliers, notamment à Valloire, ainsi que sur des toitures communales et industrielles.

Afin de proposer des offres techniques et économiques encore plus performantes, Sunalp a repris, le 12 mars dernier, la société INNED « Les Techniciens du Solaire », basée à Chambéry. Spécialiste de l'installation de panneaux photovoltaïques, cette entreprise est dotée d'un savoir-faire de qualité avec une expérience de plus de 15 000 m² de panneaux photovoltaïques sur la région Rhône-Alpes.

À travers ce rachat, Sunalp étend donc ses acti-

vités et donne la possibilité au plus grand nombre, particuliers comme professionnels, de devenir producteur d'énergie verte.

Vous souhaitez vous-même investir, pensez à consulter INNED SN (Les Techniciens du solaire), en mesure de proposer les meilleures offres techniques et économiques.

Vous avez l'âme Développement Durable mais vos capacités d'investissement sont limitées ? Alors, SUNALP peut prendre en charge tout ou partie de l'investissement et louer votre toit pour son exploitation.

Après avoir réalisé les démarches administratives en mairie, Sunalp s'occupe de tout pour que votre projet soit raccordé au réseau de distribution d'électricité. En quelques jours, vos panneaux photovoltaïques sont posés par notre équipe et votre installation est mise en service. Une manière efficace et rentable de marquer votre engagement en faveur du développement durable.

Si vous partagez nos valeurs et que vous souhaitez, à votre niveau, participer au développement des énergies renouvelables, contactez-nous au 04 79 64 02 11 ou par mail à accueil@sorea-maurienne.fr



Compte-rendus de conseils municipaux

Retrouvez tous les compte-rendus sur www.mairie-valloire.fr

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 FÉVRIER 2012

Procès-verbal n° 12-2012

L'an deux mille douze, le vingt-huit février, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE, Jacques PRAT, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre CORNU, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Michel VIALLET, Jean NORAZ, Philippe GRANGE, Denis VINCENT, Alberte RETORNAZ

Absent(s) : M. Adrien SAVOYE (lors du vote des onze premières délibérations)

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

La séance est ouverte ce mardi 28 février 2012, à 20 heures 30, sous la présidence de son maire en exercice, Monsieur Christian GRANGE.

Délibérations adoptées

1- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1er janvier 2012 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

2- Convention avec la Communauté de Communes de Maurienne Galibier pour l'exploitation de la microcentrale, des eaux usées et du dégrilleur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition du service communautaire assainissement auprès de la Commune, autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes ladite convention pour une durée de 1 an reconductible tacitement dans la limite de 3 ans, à compter du 10 janvier 2012 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 des Microcentrales.

3- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour ester en justice contre la SELARL LIOCHON et Maître LIOCHON dans le cadre du contentieux de l'Espace Valloire-Galibier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intenter une action en justice contre la SELARL LIOCHON et Maître LIOCHON dans le cadre du contentieux de l'Espace VALLOIRE-GALIBIER.

4- Délégation de service public du Domaine Skiable et des Remontées Mécaniques – Homologation des tarifs de la SEM VALLOIRE pour l'été 2012 et l'hiver 2012/2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des remontées mécaniques gérées par la SEM VALLOIRE pour la saison d'été 2012 et la saison d'hiver 2012-2013.

5- Approbation du compte administratif 2011 du budget de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence

du Maire), approuve le Compte Administratif 2011 du budget de l'eau et de l'assainissement qui fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 110 546.09 €
- un déficit d'investissement de 841 947 €.

6- Approbation du compte administratif 2011 du budget des équipements touristiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2011 du budget des équipements touristiques qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2.43 €
- un déficit d'investissement de 24 866.06 €.

7- Approbation du compte administratif 2011 du budget des microcentrales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2011 du budget des Microcentrales qui fait apparaître :

- un résultat d'exploitation de 0.00 €
- un excédent d'investissement de 6 709.38 €.

8- Approbation du compte administratif 2011 du budget du parc de stationnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors la présence du Maire), approuve le Compte Administratif 2011 du budget du Parc de Stationnement qui fait apparaître :

- un résultat d'exploitation de 0.00 €
- un excédent d'investissement de 75 296.42 €.

9- Approbation du compte de gestion 2011 du budget de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

10- Approbation du compte de gestion 2011 du budget des équipements touristiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

11- Approbation du compte de gestion 2011 du budget des microcentrales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

12- Approbation du compte de gestion 2011 du budget du parc de stationnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

13- Affectation des résultats 2011 du budget de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate le report de l'excédent d'exploitation de 222 435.27 € au compte 002 et constate le report de l'excédent d'investissement de 404 493.74 € au compte 001.

14- Affectation des résultats 2011 du budget des équipements touristiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2011 du budget des Equipements Touristiques comme suit :

- 2.36 € à la couverture partielle du déficit d'investissement au compte 1068,
- 203 397.45 € en report du déficit d'investissement au compte 001.

15- Affectation des résultats 2011 du budget des Microcentrales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate le report du déficit d'investissement de 36 369.06 € au compte 001.

16- Affectation des résultats 2011 du budget du parc de stationnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate le report du déficit d'investissement de 12 798.73 € au compte 001.

17- Budget primitif 2012 de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2012 de l'Eau et assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 1 126 969 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 744 137 €.

18- Budget primitif 2012 des équipements touristiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2012 des Equipements Touristiques qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et en dépenses en 2 505 918 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 996 967 €.

19- Budget primitif 2012 des microcentrales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2012 des Microcentrales qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 75 000 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 54 870 €.

20- Budget primitif 2012 du parc de stationnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2012 du Parc de Stationnement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 194 213 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 96 192 €.

21- Don de l'Association Valloire Solidarité Partage à la commune de Valloire

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 voix contre (Michel VIALLET, Gérard VUILLERMET, et Denis VINCENT), accepte de recevoir un don de 9 000 € de la part de l'Association VALLOIRE SOLIDARITE PARTAGE et s'engage à utiliser ce don pour soutenir des projets de réalisation de réseaux d'eau potable et d'assainissement, et notamment pour mettre en œuvre l'étude de faisabilité de réalisation de réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le Haut Atlas Marocain réalisée en 2010.

22- Projet d'association hydraulique sans frontières – Attribution d'une subvention et demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 voix contre (Michel VIALLET, Gérard VUILLERMET, et Denis VINCENT), approuve le projet de l'Association « Hydraulique Sans Frontières » et décide pour lui permettre de réaliser ce projet de lui attribuer une subvention de 10 540 €, sollicite l'aide la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau et se charge d'encaisser cette aide au nom de l'Association « Hydraulique Sans Frontières » et s'engage à la lui reverser.

23- Report du paiement de la taxe locale d'équipement due par Monsieur Christophe TRAVIGNET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renoncer pour sa part au règlement des frais de majoration de 5 % pour chaque échéance et des pénalités de retard de 0.40 % par mois de retard dus par Monsieur Christophe TRAVIGNET sur la part de la Taxe Locale d'Equi-pement dont elle est bénéficiaire.

Compte-rendus de conseils municipaux

24- Attribution des subventions aux Associations pour l'année 2012

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 voix contre (Michel VIALLET, Gérard VUILLERMET, et Denis VINCENT) approuve l'attribution des subventions aux Associations pour l'année 2012.

25- Marché de travaux pour le dégrilleur - Avenant n° 1 au lot 2 : équipements avec l'entreprise SEMG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 précité et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

26- Marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment de La Poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés précités et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

27- Acquisition de parcelle auprès de l'indivision GILBERT pour régularisation foncière de la rue de Tigny

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de l'indivision GILBERT, représentée par Monsieur Joseph GILBERT, une partie de la parcelle cadastrée section D n° 314 pour une superficie de 24 m² au prix de 130.00 € le m² soit 3 120 €.

28- Acquisition de parcelles auprès de Monsieur et Madame SAVOYE Alain pour régularisation foncière du chemin du Col au Cassard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Alain SAVOYE les parcelles cadastrées section B n° 2235 pour une superficie de 15 m², et n° 2237 pour une superficie de 2 m², soit 425 €.

29- Acquisition de parcelles auprès de l'indivision FALCOZ Lucien représentée par Madame Evelyne COLEON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir des parcelles auprès de l'indivision Lucien FALCOZ, représentée par Madame Evelyne COLEON, pour un montant global de 2 268.40 €.

30- Participation pour voirie et réseaux aux Clots

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'engager la réalisation des travaux d'électricité de création d'un réseau BTAS sur le domaine public avec mutation du transformateur pour une opération immobilière aux Clots à Valloire.

31- Avenant 3 de la DSP de la SEM VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N° 3 à la Convention de Délégation de Service Public des Remontées Mécaniques et du Domaine Skiable avec la SEM VALLOIRE, et mandate Monsieur Jacques PRAT, adjoint au Maire, pour signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 28 février 2012 à 22h30.

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 20 MARS 2012

Procès-verbal n° 03-2012

L'an deux mille douze, le vingt mars, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE, Jacques PRAT, Adrien

SAVOYE, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre CORNU, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Jean NORAZ, Philippe GRANGE, Denis VINCENT, Alberte RETORNAZ

Pouvoir(s) : Michel VIALLET donne pouvoir à Christian GRANGE

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ
La séance est ouverte ce mardi 20 mars 2012, à 20 heures 30, sous la présidence de son maire en exercice, Monsieur Christian GRANGE.

Délibérations adoptées

1- Consultation pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la Centrale Hydroélectrique de la Valloirette

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de construction, d'exploitation et l'entretien de la Centrale Hydroélectrique de la Valloirette.

2- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2012 (identiques à ceux de 2011):

- 19.39 % pour la taxe d'habitation
- 21.58 % pour le foncier bâti
- 143.22 % pour le foncier non bâti
- 31.04 % pour la cotisation foncière des entreprises

3- Approbation du compte administratif 2011 du budget de la commune

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité et hors la présence de Monsieur Christian GRANGE, Maire, le Compte Administratif 2011 du budget de la Commune qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 747 861.63 €
- un déficit d'investissement de 49 305.74 €.

4- Approbation du compte de gestion 2011 du budget de la commune

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

5- Affectation des résultats 2011 du budget de la commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2011 du budget de la Commune comme suit :

- 747 861.63 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068,
- 1 655 509.90 € en report du déficit d'investissement au compte 001.

6- Attribution des subventions aux associations et à l'Office du Tourisme pour l'année 2012

Cette délibération annule et remplace celle N° 12-02-032 en date du 28 février 2012.

Le Conseil Municipal, après examen des bilans de fonctionnement des différentes associations, et sur proposition de la Commission sport, décide, à l'unanimité des votants pour toutes les subventions, sauf celle accordée à l'Association Hydraulique Sans Frontières (3 voix contre : Gérard VUILLERMET – Denis VINCENT et Michel VIALLET), d'allouer les montants de subventions aux associations, et à l'Office de Tourisme

7- Budget Primitif 2012 de la Commune

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et dépenses à 8 733 493 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 5 297 012 €.

8- Mise en place de servitudes Loi Montagne nécessaires à l'implantation du télésiège des Verneys

Le Conseil Municipal approuve, par 13 voix pour et 1

contre (Pierre CORNU), le dossier de demande de création de servitudes de survol de terrain, d'implantation de pylônes et d'accès nécessaires à l'implantation, à l'entretien et à la protection des installations du télésiège, demande au Préfet du département de la Savoie la création, au profit de la commune de Valloire de la servitude prévue à l'article L.342-20 du Code du tourisme pour l'implantation du télésiège des Verneys, demande au Préfet du département de la Savoie l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable et déclare que la Commune de Valloire prendra à sa charge les frais d'enquête sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet.

9- Acquisition de parcelles auprès de la SCI Les Roches Fleuries

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir auprès de la SCI Les Roches Fleuries les parcelles cadastrées section D N° 2398 pour une superficie de 17 m², N° 2399 pour une superficie de 276 m², et N° 2401 pour une superficie de 74 m², pour un prix total de 367 €, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la commune et précise que les frais notariés seront à la charge de la commune.

10- Acquisition de parcelles auprès de l'indivision veuve ROUAUX

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir auprès de l'Indivision Veuve ROUAUX, représentée par Maître Paul SCOUARNEC, la parcelle cadastrée section B N° 2018 d'une superficie de 707 m² au prix de 1.00 €, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune et précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

11- Modalités de participation de la commune au financement de la réhabilitation du centre de secours de Valloire

Suite à la réhabilitation du Centre de Secours de Valloire, Le Conseil Municipal avait accepté de participer à hauteur de 50 % du montant total hors taxes des travaux, montant qui s'élève aujourd'hui à 588 543.50 €. Il décide, à l'unanimité, de verser cette somme sous forme de participation au SDIS de la Savoie. Cette participation sera égale aux montants des annuités d'emprunt souscrit par le SDIS sur une durée de 25 ans, à taux fixe de 4.45 %.

12- Motion pour le maintien de l'unité de production d'aluminium de l'usine RIO TINTO à Saint-Jean-de-Maurienne

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la motion pour le maintien de l'unité de production d'aluminium de l'usine Rio Tinto à Saint-Jean-de-Maurienne et demande le retrait du projet de fermeture de cette unité de production.

13- Désignation des représentants de la Commune au sein de l'assemblée générale de « La Croix du Sud »

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Christian GRANGE comme membre et trésorier de l'Association « La Croix du Sud », Jacques MARTIN et Jean NORAZ comme membres de cette même Association, regroupant les Communes de Modane Valfréjus, Valmeinier, Orelle et Valloire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 20 mars 2012 à 23h00

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 17 AVRIL 2012

Procès-verbal n° 04-2012

L'an deux mille douze, le dix-sept avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE, Jacques PRAT, Adrien SAVOYE, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre CORNU, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Jean NORAZ, Philippe GRANGE, Denis VINCENT, Alberte RETORNAZ

Absent(s) ayant donné procuration : Michel VIALLET (donne pouvoir à Christian GRANGE)

Alberte RETORNAZ est désignée **secrétaire de séance.**

Délibérations adoptées

1- CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC JEAN-BAPTISTE GRANGE SAISON 2012/2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur Christian GRANGE ne prenant part ni à la discussion, ni au vote) approuve le projet de contrat de partenariat à conclure avec Jean-Baptiste GRANGE pour la saison d'hiver 2012/2013

Ce contrat comprend le versement d'une prime fixe d'un montant de 120 000 € HT, correspondant au port de l'identité visuelle, et de primes attribuées en fonction des résultats obtenus par l'athlète.

2- RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA POSTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de réhabilitation du Bâtiment de la Poste (montant prévisionnel 624 626.24 € HT), sollicite au titre du FDEC 2012, l'aide financière du Conseil général de la Savoie la plus élevée possible pour le projet de réhabilitation du bureau de Poste, au titre du FDEC 2013, l'aide financière du Conseil général de la Savoie la plus élevée possible pour le projet d'aménagement de deux logements locatifs, et au titre de la DETR, l'aide financière de l'État la plus élevée possible pour le projet de réhabilitation du bureau et des logements du Poste provisoire de la Gendarmerie. Pour l'ensemble du projet, l'autorisation de commencer les travaux par anticipation est demandée.

3- CRÉATION D'UN CHEMIN PIETONNIER VALLOIRE / LE COL DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'un chemin piétonnier reliant le centre du village au Hameau du Col (montant prévisionnel 567 515.77 € HT), sollicite l'aide financière du Conseil général de la Savoie la plus élevée possible pour ce projet, et sollicite l'autorisation de commencer les travaux par anticipation.

4- RÉFECTION DES RESEAUX DU HAMEAU DES CLOTS DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réfection des réseaux du Hameau des Clots (montant prévisionnel 475 119.00 € HT), sollicite les aides financières du Conseil général de la Savoie et de l'Agence de l'Eau les plus élevées possibles pour ce projet, et sollicite l'autorisation de commencer les travaux par anticipation.

5- RÉFECTION DES RESEAUX DU HAMEAU DE LA RIVINE DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réfection des réseaux humides (montant prévisionnel 235 600 € HT) présenté par Monsieur le Maire, maintient auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général de la Savoie sa demande d'aide financière la plus élevée possible pour la programmation 2013 et sollicite l'autorisation de commencer les travaux par anticipation

6- RESTRUCTURATION DE L'AVENUE DE LA VALLEE D'OR DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de restructuration de l'avenue de la Vallée d'Or (montant prévisionnel 2 000 000 € HT), sollicite auprès du Conseil Général de la Savoie l'aide financière la plus élevée possible et sollicite l'autorisation de commencer les travaux par anticipation.

7- TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ET DES ENGINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser les tarifs de mise à disposition du personnel et des engins communaux à compter du 1er mai 2012, et de rapporter en conséquence la délibération N° 08-11-18-10 en date du 18 novembre 2008 jusque là en vigueur.

8- ACQUISITION D'UN CHALET D'ALPAGE AUPRES DE MADAME MARCELLE MAGNIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de Madame Marcelle MAGNIN la parcelle cadastrée section F N° 351, pour une superficie de 126 m² au prix de 1.00 € symbolique, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune et précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

9- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe annualisé, affecté aux ateliers municipaux, dans l'équipe Espaces verts, de mai à octobre inclus et dans l'équipe bâtiments de novembre à avril inclus, la réduction des postes de saisonniers affectés à l'équipe Espaces verts de 2 x 4,5 mois à 1 x 4 mois.

10- REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE CATEGORIE C

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide chaque année, à compter de 2012, de porter le montant de la majoration à 300 € pour sujétion liée au poste de secrétariat du CCAS.

La délibération N°12-01-007 en date du 11 janvier 2012 est rapportée et modifiée en conséquence.

11- ACCEPTATION D'UN LEGS DE LA PART DE MADAME MADELEINE AVOCAT VEUVE GRANGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le legs de Madame Madeleine AVOCAT de 7 622.45 €, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte au nom de la Commune et précise que ce legs sera utilisé pour changer la chaudière de l'Eglise.

12- REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE À UN SINISTRE OCCASIONNÉ SUR UN VÉHICULE PARTICULIER PAR LA CHUTE DE NEIGE DU TOIT DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais de réparation du véhicule de Monsieur PERIS-ROCHE s'élevant à 500 € TTC, occasionnés lors de la chute de neige du toit de l'Eglise sur son véhicule particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 20 mars 2012 à 23h00

Travaux de la commune

La saison d'hiver terminée, il est temps de préparer la station pour la saison d'été qui débutera le 15 juin. Peu de temps pour la poursuite de travaux inachevés en novembre 2011 ou pour de nouveaux chantiers.

- Poursuite des travaux de voirie aux Verneys : traversée du village et pont
- Travaux dans le bâtiment de la Poste : livraison des 2 logements à l'étage et réhabilitation du rez-de-chaussée pour La Poste et la Gendarmerie. Pendant les travaux, le bureau de La Poste sera installé en provisoire dans les locaux de la Gendarmerie rue des Grandes Alpes, jusqu'en septembre
- Reprise de la carrière de l'asinerie et de l'abri pour les ânes
- Entretien de la voirie : nettoyage, point à temps, marquage au sol

- Entretien du mobilier urbain : bancs, jardinières, poubelles, barrières bois, panneaux arrêt-navette, potelets
- Mise en fonctionnement de la fontaine place de la Mairie
- Fabrication et pose d'un portail rue de la Cure
- Démontage et entretien des illuminations
- Entretien dans les appartements des saisonniers
- Suite des travaux de réseaux à la Rivine
- Mise en fonctionnement de la microcentrale
- Entretien des espaces verts : taille, fauchage et plantations

- Entretien des panneaux de randonnées
- Sécurisation des abords de l'école d'escalade de Poingt-Ravier par le bureau des Guides
- Travaux de mise aux normes et isolation dans les locaux de Radio-Valloire
- Réparation des dégradations dues aux opérations de déneigement
- Pose des conteneurs semi-enterrés aux Verneys (pont) et au Moulin Benjamin (chalet du Galibier)



Quelle eau buvez-vous ?

L’eau en liberté surveillée

Bilan qualité 2011 fait par la DDASS.

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé. Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d’analyses effectuées dépend du nombre d’habitants desservis et des débits de production.

L’eau du robinet doit satisfaire à des exigences de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l’eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l’eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d’analyses. Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

Les résultats d’analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

D’où vient l’eau que vous consommez ?

	Bactériologie valeurs mesurées	Dureté valeurs mesurées	Nitrates valeurs mesurées	Fluor valeurs mesurées	Pesticides valeurs mesurées	Turbidité	Conclusions
Valloire Chef-Lieu Les Freidières basse Les Freidières haute	Pourcentage de conformité mesuré : 75 % Absence de germes / 100 ml	Mini 18°F Maxi 25°F	Mini 1 mg/l Maxi 1 mg/l Limite 50mg/l	Mini 0.00 mg/l Maxi 0.00 mg/l Limite 1.5 mg/l	Mini 0.00 µg/l Maxi 0.00 µg/l Limite 0.5 µg/l		Peu dure Peu ou pas de nitrates Peu fluorée Absence de pesticides Absence de turbidité
Valloire - les Villards Captage les Villards	Nombre de conformité 5/5 analyses Absence de germes / 100 ml	Mini 22°F Maxi 22°F	Mini 1 mg/l Maxi 1 mg/l Limite 50mg/l	Mini 0.00 mg/l Maxi 0.00 mg/l Limite 1.5 mg/l	Absence de mesure en 2011		Bonne qualité bactériologique Moyennement dure Peu ou pas de nitrates
Valloire - le Col Captage Col	Nombre de conformité 6/6 analyses Absence de germes / 100 mlhaute	Mini 10°F Maxi 14°F	Mini 0 mg/l Maxi 1 mg/l Limite 50 mg/l Limite 50 mg/l	Mini 0.00 mg/l Maxi 0.00 mg/l Limite 1.5 mg/l Limite 1.5 mg/l	Mini 0.00 µg/l Maxi 0.00 µg/l Limite 0.5 µg/l Limite 0.5 µg/l	Mini : 0,0 NFU Maxi : 11,0 NFU Réf 2 NFU Réf 2 NFU	Bonne qualité bactériologique Peu dure Peu ou pas de nitrates Absence de pesticides Occasionnellement turbide

CONCLUSION : L'EAU DISTRIBUÉE AU COURS DE L'ANNÉE 2011 A ÉTÉ DE BONNE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE, ELLE EST RESTÉE CONFORME AUX LIMITES DE QUALITÉ FIXÉES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR POUR LES PARAMÈTRES CHIMIQUES RECHERCHÉS. VOTRE EAU EST DISTRIBUÉE SANS TRAITEMENT.

Des gestes simples :

Après quelques jours d’absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l’eau quelques instants avant de la boire. Consommez exclusivement l’eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé. Réservez les traitements complémentaires tels que les adoucisseurs au seul réseau d’eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d’eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

Pour plus d’informations, s’adresser à l’accueil de la Mairie.



État-Civil

Naissances

Edène Rapin

née le 24 mars 2012 à Saint-Jean-de-Maurienne
fille de Pierre Rapin et de Caroline Chevaudonnat



Edène

Pia Martin-Borowiec

née le 16 avril 2012 à Saint-Jean-de-Maurienne
fille de Pierre-François Martin et de Sandrine Borowiec



Pia

Mariage

Yan Jouffroy et Charlotte Boyer

le 7 avril 2012 à Valloire

Michaël Ferrer et Maud Forestier

le 19 mai 2012 à Valloire

Décès

Kamil Szymkowski le 1er février 2012 à Valloire
à l'âge de 27 ans

André Rapin le 3 mars 2012 à Nevers (Nièvre) à
l'âge de 79 ans

Suzanne Giraud veuve Martin le 1er mars 2012
à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 88 ans

Marie-Elise Ollier veuve Lion le 17 mars 2012 à
Nîmes (Gard) à l'âge de 82 ans

[Brèves]

Navettes scolaires 2012-2013

Les inscriptions au service de transport scolaire 2012-2013 sont dès à présent lancées et nous souhaitons vous rappeler quelques points importants.

Les frais d'inscription, représentent les coûts de gestion administrative. Ils sont perçus directement par le Syndicat du Pays de Maurienne. Les familles doivent donc joindre aux dossiers d'inscription de leurs enfants un chèque d'un montant de 25 € (par enfant) établi à l'ordre du « Trésor Public ». La date limite de dépôt en Mairie des dossiers de demandes d'inscription est le vendredi 15 juin 2012.

Passé la date du 15 juin, les enfants retardataires n'auront accès au transport scolaire qu'après les vacances de Toussaint dans la limite des places disponibles. Pour les élèves scolarisés en septembre prochain, merci de vous adresser en Mairie pour retirer l'imprimé d'inscription.

Don du sang

Don du sang : 23 juillet 2012 à la salle Gabriel Julliard (ancienne salle polyvalente) de 8h à 10h.

Ligue contre le Cancer

Un vendredi de marché de l'été, un stand dédié à la Ligue se tiendra sur la place de la mairie. Un appel sera lancé auprès des commerçants, restaurateurs et hôteliers qui y répondent toujours favorablement. (la date sera communiquée par affichage)

Mucoviscidose

La journée du 22 février a rapporté à l'association *Vaincre la Mucoviscidose* la somme de 2042 € grâce à l'organisation des descentes aux flambeaux ESF - ESI, à Alchimie, aux commerçants et à la vente de vins et chocolats chauds.

Repas au profit de AVSP

Réservez la date du Samedi 30 juin pour le repas qui se tiendra au Fort du Télégraphe au profit de l'Association Valloire Solidarité Partage et organisé par la caisse locale du Crédit Agricole de St-Michel-de-Maurienne. Au menu choucroute garnie accompagnée de diverses animations : histoire, musique, brèves de comptoir, magie, le tout arrosé de la bière du pays. (plus de renseignements par voie d'affichage en temps voulu)

La Poste a changé de lieu jusqu'en septembre

Elle est installée provisoirement dans le bâtiment de la gendarmerie, dans la rue des Grandes Alpes, pendant que ses nouveaux locaux sont en voie de réalisation dans l'ancien édifice où seront réunis prochainement La Poste et le poste provisoire de gendarmerie..

Dates à retenir

Rassemblement des costumes de Maurienne :

24 juin à Bessans

VTT : Enduro Series et Enduro des Nations : 4 et 5 août

Valloire Perfect Line et Valloire Perfect Line Kids :

8 et 9 septembre

Collecte huiles usagées

Bilan saison 2011-2012 : 219 bidons soit 4979 kilos.

Saison 2010-2011 : 142 bidons soit 3520 kilos.

Bravo à tout ceux qui ont participé à cette collecte.

Participer activement à la collecte sélective

En se rendant sur les sites semi-enterrés :

- pour les ordures ménagères (couvercle gris)
- les plastiques et papiers (couvercle jaune)
- les verres et bocaux (couvercle vert)

En se rendant à la déchetterie :

- pour tout le reste : huiles, électro-ménager, bois, ferraille, tout venant, déchets verts, piles et **CARTONS** !

En réduisant déchets et emballages

En plaçant un **stop pub** sur les boîtes aux lettres (disponible en mairie).

Horaires déchetterie

Du lundi au vendredi : 13h30-18h

Le samedi : 9h-12h et 13h30-18h

Tél.04 79 83 33 74

Une bonne note

C'est la deuxième année que nous venons à Valloire en camping-car pour le concours des sculptures sur glace et sur neige et nous voulons vous remercier pour la qualité de l'accueil que vous réservez aux visiteurs de la station, le parking des Verneys, la borne des services près du camping, les navettes, le tout offert gracieusement et bien sûr l'organisation du concours et les divers spectacles. Tout ceci avec une mention particulière pour les restaurateurs. Il nous reste à découvrir Valloire l'été donc nous reviendrons au plus tôt.

Andrée Martig

Concours des maisons fleuries 2011

TH : tableau d'honneur

Membres du jury

Liliane Feutrier, Gérard Ragone, Josette Grange
Alberte Retornaz, Josette Noraz, Nathalie Rouly

1^{ère} catégorie
Propriétés fleuries

Villa	
TH 2 ^{ème} année	GRANGE Annick
1	CENDROWSKI Monique (2 ^{ème} année)
2	SAVOYE Isabelle
3	CHALVET Chantal

Habitation traditionnelle	
1	FEUTRIER Liliane (2 ^{ème} année)
2	RAPIN Léonie
3	DUVERNEY-PRET Dominique

Villa avec aménagement paysager	
TH 3 ^{ème} année	NORAZ Josette
1 ex aequo	NORAZ Pierre-Olivier (3 ^{ème} année) LEGUENNEC Michèle (1 ^{ère} année)
3	POMMERET Daniel

2 ^{ème} catégorie Habitations avec décor floral sur la voie publique	
TH 2 ^{ème} année	GIRARD Claudie
1	MARTIN Mireille (2 ^{ème} année)
2	GIRAUD Lucienne
3	FALCOZ François

3 ^{ème} catégorie Fermes fleuries en activités	
1	MAGNIN Vincent (2 ^{ème} année)

4 ^{ème} catégorie Balcons ou terrasses Balcons	
Villa	
TH 1 ^{ère} année	MAGNIN Marie
1	GRANGE Nicolas (1 ^{ère} année)
2	SAVOYE Etienne

Habitation traditionnelle	
1	PEILLEX Annie (1 ^{ère} année)
2	MICHELLAND Françoise
3	MAUGER-MICHELLAND Isabelle

Immeuble collectif	
1	FERDINAND Patricia (2 ^{ème} année)
2	RAMBAUD Mapie
3	SAVOYE André

Terrasses	
1	RAPIN Rémi (3 ^{ème} année)
2	BETTSCHEN Mireille
3	BALMAIN Lucienne

5 ^{ème} catégorie Immeubles collectifs	
1	LES 3 ÉVECHÉS (1 ^{ère} année)

6 ^{ème} catégorie Hôtels Restaurants	
Hôtels	
1 ex aequo	LA POSTE (2 ^{ème} année) LE CHRISTIANIA
3	LE CREY ROND

Restaurants	
1	GRANGE DE THELCIDE (2 ^{ème} année)
2	PLANCHER DES VACHES
3	AU RESTO GRILL ET PASTA

Commerces & bars Commerces	
1	NAGANO SPORT (3 ^{ème} année)
2	TERRE ET MATIÈRES
3 ex aequo	VALLOIRE RÉSERVATIONS MAGNIN SPORTS

Bars	
1	LE CENTRE (3 ^{ème} année)
2	LE BEAUSEJOUR
3	LE PUB L'ATELIER

8 ^{ème} catégorie Entreprises	
1	BELLET Louis (3 ^{ème} année)
2 ex aequo	GRANGE Guy PARDO sarl

10 ^{ème} catégorie Les hameaux	
1	LE PRAZ (3 ^{ème} année)
2	LE COL
3	LE SERROZ

11 ^{ème} catégorie Les parcs & jardins d'agrément	
1 ex aequo	PEIROLO Colette PETRAZ Christian
3 ex aequo	MICHELLAND Denis ANDRIEU Jeanne

12 ^{ème} catégorie Tourisme associatif	
TH 1 ^{ère} année	LE BEAUVOIR
1	LE HAVRE
2	LE VAL D'OR
3	LES PLANS – PEP 76

13 ^{ème} catégorie Potagers fleuris	
1	MAGNIN Sylvie
2	KRAVTCHENKO Nelly
3	DUBOIS Nicole

14 ^{ème} catégorie Gîtes	
TH 2 ^{ème} année	DAL-BON Dominique
1	RAGONE Gérard (2 ^{ème} année)
2	FEUTRIER Marie-Hélène et Stéphanie
3	MICHELLAND Gisèle

15 ^{ème} catégorie Façades	
1	RETORNAZ Alberte (3 ^{ème} année)
2	RAMBAUD Georges
3	GRANGE Fabienne

16 ^{ème} catégorie Innovation Rénovation	
1	DESGEORGES Patrice
2	LE DIABLOTIN DU PETIT TRAIN
3	PIREL

17 ^{ème} catégorie Fleurissement et travail d'ensemble	
TH 1 ^{ère} année	ROL-GRANGE Geneviève-Josette
1	SEIGLE Marguerite
2	PASQUIER César

18 ^{ème} catégorie Chapelles	
1	LE COL
2	LA BORGÉ

Encouragements	
BOIS Savine	
CHEVAUDONNAT Caroline (Pierre Rapin)	
GIRAUD Georges	
ROULY Bruno - Camping	
TAVEL Jeannine	



Un beau concert

Le 3 Avril l’église Notre-Dame de l’Assomption accueillait, en son chœur, trois chorales et un quatuor de flûtes traversières, pour une soirée dédiée au chant et à la musique. La chorale « l’Uzel » de Valloire avait lancé une invitation à son homologue et fidèle amie la chorale « Gens du Pays » de St-Michel ainsi qu’à la chorale de l’Ecole de Musique de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier. Celle-ci, dirigée par Pierre Gastaud, enthousiasma le public venu nombreux assister à la représentation. Tout d’abord par la jeunesse de ses choristes (certains ayant moins de 10 ans) et aussi par l’enthousiasme et le plaisir démontrés pendant l’interprétation de trois chants très gais de la Compagnie créole, d’Eddy Marnay et de Serge Gainsbourg. Jeanine Anselme et les « Gens du Pays » prenaient le relais avec entrain, dans un programme varié allant de Jean-Louis Aubert à Georges Brassens laissant entrevoir que « Demain serait parfait ». Après de chaleureux applaudissements, succéda un intermède musical,

véritable instant magique sous la voûte de l’église, offert par Esther, Clémence, Sophie et Julie ainsi que leur professeur Jacques Falcoz. Depuis le printemps de Vivaldi jusqu’à une musique plus contemporaine de Gieco, au jazz de Guiot en passant par le scherzo du songe d’une nuit d’été de Mendelssohn. En dernière partie « l’Uzel », dirigée par son nouveau maître de chœur Pierre Gastaud, rendait un hommage à son ancien chef de chœur Marie-Paule Falcoz, avant de faire entendre Dutronc, Souchon, Bécaud, et un negro spiritual. Les trois chorales se rejoignaient enfin dans le chœur pour un chant commun de Balavoine « Tous les cris, les SOS ». Tous ces chants ne parlant que d’amour, d’amitié, de partage et de solidarité. Solidarité qui unissait tous ces choristes pour une belle cause ce soir-là : le projet d’adduction d’eau pour deux villages du Haut-Atlas marocain, porté par l’association Valloire Solidarité Partage. Cette dernière remercie tous les spectateurs de ce concert pour leur générosité.



La solidarité en partage

Le 20 avril, a eu lieu l’assemblée générale de la caisse locale du Crédit Agricole de St-Michel-de-Maurienne, en présence de Jacques Prat son président, de Véronique Racoussot, directrice multi canal, de Jean-Louis David président de la caisse locale de Faverges et administrateur de la caisse régionale du Crédit Agricole des Savoie. Au cours de la réunion un chèque de 3000€ a été remis à l’association Valloire Solidarité Partage afin que celle-ci puisse finaliser le projet vers lequel elle tend depuis 2 ans : l’adduction d’eau et l’amélioration de l’assainissement de deux villages du Haut-Atlas Marocain, Ikhf-nighir et Talmoudate dont le coût s’élève à 52700€. De son côté, ce 30 avril, l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse confirmait qu’elle assumerait 50% des travaux pour un montant de 26 350€. Un grand merci au Crédit Agricole pour sa générosité, à Pays de Savoie Solidaires pour les conseils, à Hydraulique Sans Frontières pour les compétences techniques et le montage du dossier d’aides ; à tous les bénévoles de l’association qui sans compter passent beaucoup de temps et dépensent beaucoup d’énergie,

pour les différentes actions qui permettent d’engranger des fonds qui viennent compléter les sommes citées ci-dessus ; aux commerçants du village et aux sponsors sportifs qui offrent de nombreux lots pour les lotos ; aux petites mains qui confectionnent vin de noix et confitures maison ; aux participants du Trail du Galibier ; aux organisateurs des concours de pétanque, des vide-greniers de l’été ; à Gérard Petit pour ses spectacles de magie ; à Karine pour ses séances de maquillage ; à l’Office de Tourisme pour ses animations pendant les marchés de Noël ; à l’AEP pour son soutien ; aux élus pour la subvention ; aux chorales « Gens du Pays » de St-Michel, de la « Haute Maurienne Chante », de « l’Uzel » de Valloire ; à Pierre Gastaud et la chorale de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier ; aux quatre flûtistes, Julie, Sophie, Clémence et Esther de St-Jean de Maurienne et leur professeur Jacques Falcoz. Grâce à toutes ces bonnes volontés et à la participation active des habitants des deux villages marocains le projet est en voie de réalisation et les travaux devraient débuter fin été 2012.



Des nouvelles des Violettes d'Or

L'année 2012 a commencé par une réunion le 18 janvier pour la préparation du tiers sortant.

Membres sortants :
Marguerite Toinet, secrétaire
Michel Foucault, vice-trésorier
Jeannine Rol, membre du bureau
Colette Fanti, commissaire aux comptes

Le 26 janvier, les nombreux anciens et nouveaux jeunes étaient réunis à la salle du Galibier à l'occasion de l'assemblée générale, pour le renouvellement du bureau, le bilan moral et financier ainsi que les questions diverses. La journée s'est terminée par le traditionnel tirage des rois. Beaucoup de têtes couronnées, surtout des reines.

Le 16 février, le bureau s'est réuni pour procéder à l'élection du nouveau bureau :
Candidats : Marie-José Français, Jeannine Rol
Georges Giraud, Christine Gouban



Valloire VTT

Urge All Mountain Series

Après la manche du Val d'Allos les 11 et 12 février la finale du URGE All Mountain Ski Series Tour s'est déroulée le samedi 24 mars à Valloire. 70 pionniers du ski enduro, motivés, étaient présents sur la start list. Au cours de cette journée ensoleillée tout a parfaitement fonctionné grâce aux compétences bien huilées des différents services de Valloire, de Tribe Events et de Fantinato family. Les 2 spéciales avaient été tracées dès le jeudi sur le secteur nord de la Sétaz. Un beau dénivelé de 600 m à chaque fois pour un total de 6 runs et donc 3600m de D-cumulé. Les riders se sont élancés à 9h30 dans la première spéciale. Ils découvrent un beau et large couloir, une pente raide et une neige assez profonde : le top. La suite du parcours comme le veut le concept, emprunte une noire non damée et donc un copieux champ de bosses bien défoncé avant de terminer sur de la neige de printemps. D'entrée de

Résultat de l'élection :
Présidente : Nicole Briet-Dubois
Vice-présidentes : Liliane Feutrier, Béatrice Magnin
Trésoriers : Michel Grange, Marie-Rose Falcoz
Secrétaires : Marie-José Français, Marie-Hélène Feutrier
Commissaire aux comptes : Georges Giraud
Membres actifs : Jeannine Rol, Christine Gouban

Le 15 mars, les « Violettes » sont parties en vadrouille dans Valloire. Premier arrêt : la brasserie « Bière du Galibier » : très enrichissant, accueil chaleureux ; deuxième arrêt : dégustation pour le goûter de la délicieuse assiette gourmande au Beauséjour chez Pascale et Jean-Roland ; retour au point de départ en navette urbaine.

Le 23 mars a eu lieu l'assemblée générale départementale à l'espace Mitterrand à Montmélian en présence de Madame Bernadette Laclais, Maire de Chambéry et de Monsieur Aussedat, président



des 722 clubs de Savoie.
Le 1er Avril, soixante-seize personnes se réunissaient pour un repas très raffiné au « Relais du Galibier » où trois adhérents nés ce même jour ont été applaudis.

Le 5 avril, journée organisée par Béatrice et Charles : démonstration et vente d'appareils antidouleurs à la salle du Galibier, suivies d'un repas. Le club y a retrouvé les aînés d'Orelle, de Saint-Martin d'Arc et de Valmeinier.

Début juin : voyage d'une semaine : « La Norvège des fjords »

Notre club « les Violettes d'Or » s'est enrichi en ce début d'année 2012 de 7 nouveaux adhérents ; ce qui porte le nombre de ses membres à 110.

La présidente
Nicole Briet-Dubois



Reprise des cours

Le nouveau bureau a dû faire face à un problème de taille dès sa mise en place. En effet, Titus, qui a eu des soucis de santé, se trouve actuellement en convalescence. Nous profitons de l'occasion pour lui souhaiter un prompt rétablissement. Même s'il est en bonne voie, il ne pourra pas assurer les cours du printemps.

Reprise des cours

Nous avons tout mis en œuvre pour trouver des remplaçants. Ceux-ci prendront en charge les cours à partir du mercredi 2 mai. Ce jour-là, une permanence sera tenue au Chalet du tennis de 9h à 12h pour les inscriptions et pour tous renseignements divers. Nous afficherons au plus vite les groupes provisoires et leurs horaires au Chalet du tennis. Il n'y aura pas de cours du lundi 14 mai au samedi 19 mai inclus pour cause de vacances

Faire-part de naissance

BIENVENUE À LA SECTION NORDIQUE

Depuis quelques saisons, on a pu voir que les petits fondeurs se faisaient plus nombreux sur le plateau des Verneys, sous la conduite de Romuald Viennet. Aussi, le Ski-Club qui avait en charge la gestion du ski de fond en même temps que celle du ski alpin, a proposé aux fondeurs de s'émanciper et de créer leur propre section, conformément aux statuts de l'Association.

Chers adhérents,

Nous allons une fois par trimestre émettre une courte lettre de liaison afin de vous tenir au courant des projets en préparation et des initiatives prises par notre association. Nous vous la transmettrons par le net. En pièce jointe, nous vous enverrons les articles du Colporteur concernant l'Association Valjoli. Pour les nouveaux adhérents, nous rappelons que le but de l'association est le rapprochement entre les villages de Valloire en Savoie et de St-Jean Port-Joli au Québec, sur les plans, culturel, artistique et sportif. La secrétaire est Luce ESCOFFIER (elle travaille à l'OT de Valloire), le trésorier est Olivier LIEVOUX (médecin à la retraite) et je suis moi-même président. Des échanges entre habitants ont déjà lieu depuis 3 ans : nous recevons et sommes reçus à Valloire et à Saint-Jean. Des membres de l'association se rendent régulièrement au Québec pour le concours de sculptures sur neige de St-Jean. Ils accompagnent les gagnants du concours de Valloire, qui se voient offrir la prise en charge totale de leur séjour, par les ins-

scolaires. **Carte Tennis Loisirs** La carte « TENNIS-LOISIR » est toujours disponible pour l'accès aux terrains de tennis de fin juin à fin août en fonction des disponibilités et des règles du gérant au prix de 35€. Se renseigner auprès de Karine Fargeas : Restaurant chez Fred. La licence n'est pas incluse dans cette carte.

Tournoi pour les enfants de 8 à 16 ans

Dans le cadre du Circuit Maurienne, le tournoi jeunes de Valloire se déroulera les 23 et 24 Juin et les 30 Juin et 1er Juillet, inscription avant le 17 juin au 04 79 83 32 78 ou sur le site tennis-maurienne.com Ce tournoi est ouvert aux jeunes de 8 à 16 ans. Les autres dates des tournois du Circuit Jeunes Maurienne :

C'est avec enthousiasme que les fondeurs ont relevé le défi avec l'objectif de développer également le biathlon et le saut, disciplines particulièrement attractives pour les athlètes. La nouvelle section s'appellera donc SKI-CLUB NORDIQUE VALLOIRE GALIBIER. Le projet a été approuvé par le Conseil d'Administration du Ski-Club et celui du Snow-ski-Club, et soumis à l'Assemblée Générale du 25 mai prochain.

tances de Valloire. Quant aux adhérents, leur voyage est réglé sur leurs fonds personnels et leur hébergement est assuré par nos amis Porjoliens ! Nous souhaitons qu'en 2013 certains d'entre vous nous accompagnent....car sachez qu'une semaine à St-Jean en février, c'est sympa.... Valjoli participe activement à la synergie entre les deux concours de sculptures sur neige. En effet, c'est à l'association que revient la mission de loger l'équipe de sculpteurs qui remporte le prix du jury dans le volet provincial du concours de St -Jean. C'est toujours un moment de partage très agréable ! Valjoli participe également à l'animation pendant le concours de sculpture sur neige de Valloire. La majeure partie des fonds de l'association provient de la vente de vin et chocolat chauds pendant les sculptures sur glace à Valloire. Notre politique est de ne pas demander de subvention à la Mairie de Valloire, mais de proposer des projets ou des actions, qui, s'ils la séduisent, accepte de participer à leurs financements. Suite à notre dernier voyage en février 2012, auquel participaient Marie-Christine et Bernard GRANGE, Olivier LIEVOUX et votre serviteur, nous avons édité une dizaine de livres photos sur ce voyage, destinés à être offerts, aux mairies des

St Jean de Maurienne du 20/4 au 8/05. Inscription avant le 15/4 St Michel de Maurienne du 8/6 au 1/07. Inscription avant le 3/6 Vous munir de la licence à jour et du certificat médical.

Adresse mail

L'adresse mail du club est : tennis-club-valloire@laposte.net Nous demandons aux parents de bien vouloir nous transmettre leur adresse mail (avec le nom de l'enfant concerné) afin de pouvoir communiquer avec eux et de les tenir informés de la vie du club.

*Bien sportivement à vous,
La présidente,
Lisette GARDENAL - 04 79 83 32 78*

La composition du bureau sera la suivante :
Président : Jean Pierre COCHET
Vice-Président /Secrétaire : Laurent CADARS
Trésorier : Yves GUYENNOT
Responsable Sportif : Bruno RIBES
Responsable Animation : Sophie SAVOYE

Longue vie au SKI CLUB NORDIQUE VALLOIRE GALIBIER !

deux villages, au député de la Province (avec qui nous entretenons de très cordiales relations) et aux organisateurs de la Fête de l'Hiver à Saint-Jean. Le financement de cet album a été assuré à 50% par l'entreprise Raphaël et Bernard GRANGE et à 50% par Valjoli. Un exemplaire est conservé par l'association, il est à votre disposition si vous souhaitez le consulter.



Cordialement à vous,
Jean Pierre ROUGEAUX

Pour nous contacter :
Jean Pierre ROUGEAUX : 06 07 13 02 31
marmite01@orange.fr

Olivier LIEVOUX : 06 07 09 04 71
f.lievoux@orange.fr

l'association au Québec



C'est fait ! La première délégation officielle de l'Association « VALJOLI » s'est rendue à Saint-Jean Port-Joli au Québec, du 5 au 14 février dernier, à la Fête de l'Hiver. Le président de l'Association Jean-Pierre ROUGEAUX, un élu municipal Bernard GRANGE et son épouse ainsi que moi-même composons cette délégation. Jean-Pierre ROUGEAUX était allé les deux années précédentes en « éclaireur » à Saint-Jean.

Nous avons été hébergés chez les parents de Gaëtan CARON (vice-président de la Fête de l'Hiver) qui avait été accueilli à Valloire avec sa compagne Claire, chez Jocelyne et Jean-Pierre ROUGEAUX, lors du dernier concours de Sculptures sur Neige.

A notre arrivée à Québec, Claire et Gaëtan nous ont emmenés visiter l'Hôtel de Glace, un établissement construit en neige et en glace durant le mois de décembre par une vingtaine de sculpteurs. Celui-ci est exploité ensuite pendant trois mois. Une quarantaine de chambres, dont certaines aux murs sculptés, un bar de glace, un hall d'exposition et même une chapelle, où seront célébrés 47 mariages cette année, constituent cet hôtel impressionnant.

Nous nous sommes ensuite rendus au Parc Carnaval. Il s'agit d'un vaste espace naturel où se situent des aires de raft des neiges, des pistes de luge, un Palais de Glace pour Mr Carnaval (un château de glace d'une quinzaine de mètres de hauteur !) et un grand concours de sculptures sur neige.

A Saint-Jean Port-Joli, en plus de notre mission officielle consistant à nouer, à approfondir et à réfléchir sur les liens permettant d'accroître les échanges entre nos deux villages, nous avons pu visiter l'église avec ses sculptures en bois, une érablière et ainsi connaître les secrets de fabrication du sirop d'érable, le Musée Maritime contant les exploits des explorateurs de l'Arctique, et l'atelier de l'un des 35 sculpteurs du village.

La directrice de l'école nous a également reçus. Nous avons évoqué avec elle, les correspondances internet, en cours, entre les écoles de Saint-Jean et de Valloire (vie scolaire, loisirs des enfants, histoires des 2 pays...), et également, à terme, l'éventualité d'échanges scolaires. L'après-midi, nous nous sommes rendus dans la classe d'Andréanne, l'enseignante qui est déjà en contact avec la classe de Michèle PLANES à Valloire. Nous avons pu répondre aux questions des enfants et nous leur avons remis les t-shirts offerts par la Mairie de VALLOIRE, à l'effigie de Jean-Baptiste GRANGE. Les élèves se sont empressés de les revêtir. Ils étaient très fiers de les porter !

Durant cette semaine, nous avons été invités à dîner chez plusieurs habitants. Nous avons ainsi pu nous informer sur leur mode de vie, leurs activités professionnelles, mais aussi sur les problèmes d'avenir économique de la « Belle Province ». Ces discussions ont été passionnantes dans la mesure où nous étions en petits comités.

Nous avons rencontré des élus québécois (députés, maire, conseillers municipaux...) à qui nous avons exposé nos projets. Tous semblent conquis et prêts à participer à cet échange, les organisateurs de la Fête de l'Hiver aussi.

À Saint-Jean Port-Joli, le concours international de sculptures sur neige a été remporté par l'équipe du Venezuela. Le volet provincial, l'équivalent de notre Concours National, a été gagné par l'équipe Québec I emmenée par Yves CHOUNARD. C'est cette équipe qui sera l'invitée d'honneur du concours de Valloire 2013. Elle sera reçue et logée par l'Association VALJOLI. Il faut savoir que l'équipe québécoise, invitée d'honneur à Valloire en janvier dernier et hébergée par l'Association VALJOLI, représentait le Canada à ce concours international.

L'association a été à l'initiative, durant la Semaine Internationale de Sculptures sur Neige de Valloire, d'une journée québécoise d'animations à l'école. Un sculpteur québécois, Martin, a initié les enfants à la sculpture sur neige, une Amérindienne, Louisa, à la culture et aux coutumes des Indiens d'Amérique du Nord. L'après-midi, tous deux ont préparé une « tire* » au sirop d'érable pour les enfants de l'école, avec le succès que l'on imagine ! Nous avons aussi organisé, deux soirs consécutifs, une « tire » au sirop d'érable dans la Grande Avenue, et devant l'engouement de tous, nous envisageons une « tire » quotidienne l'an prochain. Un grand merci à la Mairie de Valloire qui nous a fourni le sirop d'érable.

Nous avons tenu lors du Concours de Sculptures sur Glace, un stand de vin et chocolat chauds. Toute la délégation québécoise, venue à Valloire cet hiver, a été gentiment invitée par Corinne et Philippe de la Maison FOL du Havre, que nous remercions vivement.

Progressivement, les activités d'échanges que l'association VALJOLI met en place se pérennisent, d'autres vont voir le jour ! Mais ce sera l'objet d'un autre article...

Olivier LIEVOUX
Trésorier de VALJOLI

*La tire : Sirop d'érable chauffé et étalé sur la neige, puis enroulé sur un petit bâton, comme une sucette : un vrai délice !!!!!!!!!!!



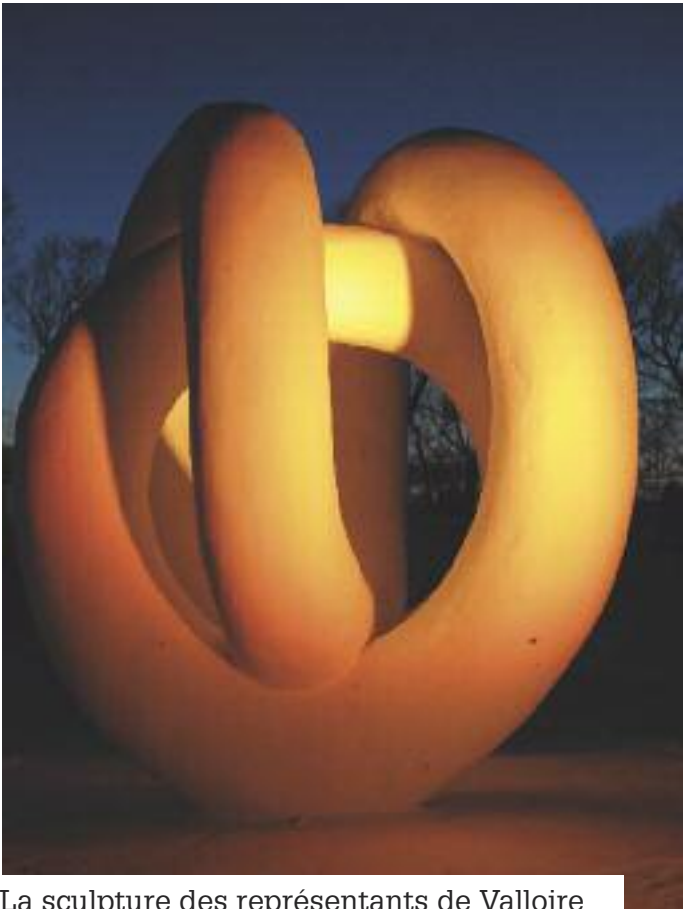
La classe de CM2 de St-Jean



Les blocs de neige avant le concours



Les gagnants et leur sculpture



La sculpture des représentants de Valloire

Le tour d'Europe continue avec une saison consacrée au baroque anglais, écossais et irlandais !

Cette année encore, la programmation devrait être de toute beauté, et bien qu'elle ne soit pas définitive, nous souhaitons dès à présent en publier les grandes lignes dans « Le Colporteur ».

Les Valloirins, leurs familles et leurs amis doivent en avoir la primeur !

Le Festival Valloire baroque 2012 se déroulera du 31 juillet au 9 août, « à cheval » sur les deux semaines qui précéderont la fête du 15 août. Le format sera le même qu'en 2011, avec des concerts pour jeune public, une Master Class, des Proms musicales, des concerts du soir... et un grand concert le samedi à mi-festival.

Avec notre Directeur Artistique, Gaël de Kerret, le parti a été pris de nous faire voyager au cœur de la musique baroque anglaise. La cour des rois d'Angleterre a permis l'émergence de très grands compositeurs baroques ; si nous connaissons Purcell, Haendel et aussi Dowland, d'autres nous ont donné des œuvres musicales somptueuses, raffinées et très intéressantes. Nous aurons beaucoup de plaisir à les découvrir ou redécouvrir.

Parmi les artistes que nous comptons inviter figurent des musiciens qui ont déjà ravi le public Valloirin ; comme Ophélie Gaillard avec son ensemble Pulcinella qui accueillera la soprano Katia Bentz et la violoniste Florence Malgoire.

Katia Bentz est d'ailleurs, elle-aussi, familière de Valloire et elle nous avait séduits au Festival 2010 dans des Proms mémorables.

Benoît Haller devrait revenir au Festival, heureux de retrouver Valloire ; il est prévu qu'il donne, avec son ensemble La Chapelle Rhénane, une œuvre phare du baroque, « Le Messie », de Haendel. Cette œuvre devrait être préparée en résidence à Valloire pendant les jours qui précéderont le concert.

L'ensemble The Globe Company, dirigé par Philipp Pickett, est pressenti pour le concert de clôture consacré à la « Musique des Rois d'Angleterre » avec la soprano Joanne Lunn. Pour les autres concerts, nous pensons inviter

des artistes tels que le flûtiste Carlo Ipata, la soprano Elena Cecchi Fedi, la percussionniste Marie-Ange Petit, le claveciniste Hadrien Jourdan, la soprano Florence Schiffer, également familière de Valloire, le contre-ténor Hervé Mailliet et le ténor Pierre Bourhis,...

Un florilège de talents pour notre plus grand plaisir musical !

Un tel projet requiert, en complément des soutiens publics, des concours d'entreprises privées et de particuliers.

Si vous êtes volontaire pour un geste de mécénat, il vous suffit d'envoyer votre don par chèque libellé à l'ordre des Amis du Festival Valloire baroque, au siège de l'Association : Amis du Festival Valloire baroque, Rue de la Traverse, 73450 Valloire en précisant au dos du chèque « Mécénat du Festival Valloire baroque ».

- Vous recevrez un reçu fiscal ouvrant droit, compte tenu de la réglementation connue à ce jour, à réduction d'impôt de 66% du montant de votre don pour un particulier (60% pour une entreprise).

- Vous bénéficierez de places gratuites aux concerts

- Votre nom sera inscrit sur la liste des donateurs (Site Internet et Livret du Festival). Pour une entreprise, son nom sera visible sur le Livret du Festival, l'affiche, le dépliant et le Site Internet).

Plus que jamais, votre soutien nous sera apprécié pour faire de 2012 un festival encore plus réussi !

Nous souhaitons vivement vous retrouver, vous-même ainsi que vos proches, pour la belle fête musicale que sera le Festival Valloire baroque 2012.

Dominique Longchamp

www.festivalvalloirebaroque.com



Festival VALLOIRE Baroque

Conseiller artistique : **Gaël de Kerret**
3^{ÈME} FESTIVAL DE **MUSIQUE BAROQUE**
Du **30 juillet** au **9 août 2012**

En Angleterre
Purcell, Haendel, Dowland

Ophélie Gaillard, Katia Bentz, Florence Malgoire
Philip Pickett, Joanne Lunn
Benoît Haller et La Chapelle Rhénane
Carlo Ipata, Elena Cecchi Fedi
Marie-Ange Petit, Florence Schiffer,
Hervé Mailliet, Pierre Bourhis

www.festivalvalloirebaroque.com

Résultats concours photos

Pour l'été 2012, l'association Valloire Nature Et Avenir organise son concours exposition sur le même principe que les années précédentes. Il s'agit de faire découvrir la nature et le patrimoine de la commune au travers de belles photos et de participer ainsi à la sensibilisation du plus grand nombre et à sa nécessaire préservation.

Nous vous en rappelons le fonctionnement:
Tout le monde peut participer (Valloirin, résident secondaire, vacancier, extérieur).
Trois clichés maximum par thème et participant (soit neuf photos).
Envoi des photos par email avant le 10 Juin 2012 (format jpg, bonne définition, > 500koctets) L'association retient un total d'environ 100 à 150 photos et prend en charge le tirage.
Les photos sont exposées sur la mezzanine de l'AEP pendant les dernières semaines de Juillet. Une urne permet aux visiteurs de désigner les meilleures.
Un jury délibère et valide les 10 prix attribués.
Un petit lot est remis à leurs auteurs.

Pour cette année, les sujets proposés sont les suivants :
Les fleurs de montagne, rouges ou roses si possible (Pour innover, nous proposons une tonalité de couleur. Pour 2012, ce sera le rouge ou le rose. Ceci dit, si vous n'avez pas la couleur de l'année, n'hésitez pas à participer. Nous accepterons quelques clichés avec d'autres couleurs)

L'Homme et la Montagne : avec le Sport et les loisirs : Ski, Surf, Randonnée, Escalade, Alpinisme.

Le travail : la vie pastorale, l'artisanat, le bûcheronnage, la vie quotidienne, et d'une manière générale l'homme dans l'environnement montagnard.
Merci de privilégier si possible les photos prises dans la vallée même si toutes les photos seront considérées.

Les Refuges de Montagnes de la vallée de Valloire et au-delà : refuges d'alpinisme ou de randonnée, abris de montagne, connus, pas connus,... De quoi donner envie d'aller à la découverte de la montagne.

Qu'on se le dise. À vos appareils ou à vos archives des années précédentes ! **Les clichés sont à envoyer dès maintenant et jusqu'au 10 juin 2012** sous format jpg à l'adresse électronique : contact@vnea.net. Voir notre site web pour plus d'information. <http://www.vnea.net/animations>.

Nous vous espérons nombreux.
En attendant, voici les photos primées lors du concours de l'année dernière. Les thèmes choisis étaient : Les fleurs de montagne, Montagne et Sommets (Pics, Pointes, Monts, Parois, Falaises,...), Patrimoine de Valloire sur les traces du passé de Valloire agricole, religieux, ...

Résultats 2011 Fleurs de montagne

4 photos primées

- Prix du Public**
(Basé sur le nombre de votes dans l'urne prévue à cet effet)
F54 Sabot de Vénus de Cecile Moutte
- Prix Technique Photo**
(Sélection de plusieurs professionnels et semi-professionnels)
F19 Corydale solide de Bernard Gauthier
- Prix Jury** (Sélection des membres du jury)
F10 Anémone pulsatile épeuse avec sauterelle de Serge Pigot

Prix Coup de Cœur
(Sélection du bureau de l'association VNEA)
F41 Grande Radiaire avec Abeille de Raymond Malbec

Tableau d'honneur (Les participants recevront un Tshirt avec le logo VNEA si pas déjà primés)
F65 Sainfoins dans prairie de Patrice Messin
F02 Ancolie des Alpes De Estelle DetaisVincent
F49 Orchis militaire de Beati Alberto
F30 Géranium des prés de Daniel Murgier
F31 Grande Marguerite de Alzati Rosida
F34 Jardin Fleurs et papillon de Virginie Michelland

Montagne

3 photos primées

- Prix du Public**
(Basé sur le nombre de votes dans l'urne prévue à cet effet)
M33 La Sétaz et troupeau de moutons de Michel Meyer
- Prix Technique Photo**
(Sélection de plusieurs professionnels et semi-professionnels)
M36 Le Grand Galibier depuis le lac des Cerces de Claude Garnier
- Prix Jury** (Sélection des membres du jury)
M09 Aiguilles d'Arves avec Skieur de Jean-Baptiste Abele

Tableau d'honneur (Les participants recevront un Tshirt avec le logo VNEA si pas déjà primés)
M10 Aiguille d'Arves avec Neige en premier plan de Sylvie Gallioz (déjà primée)
M08 Aiguilles d'Arves de Michel Meyer (déjà primé)
M03 Aiguille Noire Pte des Cerces de Thierry Bois

Patrimoine

2 photos primées

- Prix du Public**
(Basé sur le nombre de votes dans l'urne prévue à cet effet)
P01 Chapelle de Notre Dame des Neiges de Rémy Bernard
- Prix Sourire** (Sélection du bureau de l'association VNEA)
P19 Sourire de Sylvie Gallioz

Tableau d'honneur (Les participants recevront un Tshirt avec le logo VNEA si pas déjà primés)
P11 Oratoire avec la Meije Chazelet de Marie-France Souille
P17 Ecole de la Rivine de Martine Falcoz
P27 Boîte et Cloche traditionnelles de Hubert Dodat.



Les reconnaissez-vous ?



Cette photo a presque quarante-cinq ans.

Quelques indices :

- La date de l'évènement : 1968.
 - Ils sont tous valloirins hormis le pilote et l'instructeur.
 - Ils sont tous moniteurs de ski sauf Georges Savoye, chef-pisteur et Cyrille Giraud pisteur.
 - Ils portent donc pour la plupart le pull rouge (peu visible sur la photo en noir et blanc !), des fuseaux et des chaussures de ski à crochets, enfermées dans du plastique pour éviter aux sangles du parachute de se prendre dans les crochets.
 - Le cliché a été pris, avant le décollage, sur le terrain d'aviation de Ste-Hélène-sur-Isère.
 - L'avion absent sur la photo, un Pilatus, de la compagnie Air-Alpes, qui pouvait accueillir à son bord 6 personnes, sans compter un instructeur parachutiste et le pilote.
- À cette époque la « grande mode » était de faire sauter, dans la neige, en hiver, les moniteurs d'ESF. Et à Valloire pendant deux années consécutives c'est ce qui se passa. L'année suivante en 1969 le départ se fit depuis le terrain d'aviation de Chambéry mais le parachutage eut encore lieu sur le Crey Rond avec un atterrissage au niveau de l'arrivée du télésiège de Crey Rond. C'est dans les années 60 que se créèrent des altiports dans les stations de montagne. Valloire était dans la mouvance sous l'impulsion d'un certain « Bidouille » bien connu des valloirins. Ainsi, en 1970, sous le mandat de Cyrille Rol, un altiport vit le jour à Bonnenuit. En 1971, Mr Finaz, ingénieur des Ponts et Chaussées, en fit goudronner une petite superficie afin d'avoir une plate-forme stabilisée pour des démonstrations d'engins de déneigement. L'altiport était lancé, et depuis de nombreux baptêmes de l'air y furent donnés.

C'était un géant

C'était un Géant,
Si Géant qu'il était plus Géant que le plus grand des Géants
Il venait de traverser, des rivières et des vallées, des cols et des sommets, toujours à pieds
Notre Géant était bien fatigué, Il vit entre deux cols une terre où se poser...
Valloire était là sous ses pieds.
En ce temps-là, pas d'habitants juste quelques bergers...de temps en temps...des colporteurs et des marchands
Notre Géant avait bien mal aux pieds, il tapa ses chaussures toutes crottées, et fit un tas de terre et de cailloux mélangés, ainsi naquit le Poingt-Ravier.
Comme il continuait à taper du bout du pied, il y creusa une grotte.
Levez les yeux, vous la voyez, juste là sous le Poingt-Ravier.
Il posa donc ses deux chaussures, lourdes et ferrées...
Deux grolles en bois toutes trouées... Il paraît que les renards le soir, y boivent un peu de rosée.
En tombant lourdement, elles écrasèrent de chaque côté la terre bien tassée, créant là deux nouvelles vallées autour de la Sétaz des Prés.
Il s'assit un moment, il réfléchissait.
Il garda ses chaussettes rayées, elles l'empêchaient de glisser.
Aujourd'hui sur la route enneigée, il paraît que les vacanciers mettent des chaussettes aux roues de leurs voitures gelées, et tout ça pour ne pas glisser.
Mais l'hiver était loin.
Il avait chaud, si chaud, qu'il posa son écharpe de blanche brume sur le Crêt du Quart, là-haut tout au sommet... et parfois on la voit flotter légère et tourner.
Il décida aussi de poser ses gros lacets, là sur le col du Galibier.
Aujourd'hui encore, on les voit toujours, dans la pente, serpenter.
Il défit sa ceinture, qu'il déposa autour d'un mont que l'on peut voir vers les Rochilles... où les chamois courent et s'enfuient, là-haut, sur la roche bien dure.

On continue de l'appeler : « la Ceinture ».
Il avait chaud.... très chaud, si chaud, qu'en tirant sur son col, pour respirer, il le déchira, et l'abandonna là, entre deux vaches.
Ainsi naquit le col du Télégraphe.
Il avait posé son goûter, mais comme il était fatigué, il n'avait pas envie de manger.
Il avait la tête ailleurs, c'était c'est vrai un grand rêveur.
Il oublia le pain de sucre qu'il avait,
Les chèvres et les moutons commencèrent à le lécher.
Levez les yeux, et là aussi vous le verrez, car il n'a pas été complètement mangé.
Comme il était un peu idiot, il avait un bonnet d'âne comme chapeau.
C'était un long bonnet de laine noire, à deux oreilles toutes pointues
Et comme il faisait chaud, si chaud, Il le posa à terre, et l'oublia le soir...
Ainsi naquit l'Aiguille Noire...
Puis il partit vers le lointain et on ne le revit jamais...
Mais à Valloire le soir venu, il paraît que de temps en temps, les soirs d'orage l'on entend quelques sourds grondements, là, du côté de Péméan ...
Il dort par-là, et en dormant, il fait d'énormes ronflements...
Bien plus gros que tous les ronflements, des plus géants de tous le Géants.

Christian Frizzi



La ronde du temps

Pourquoi donc court le temps ?
Pourquoi s'enfuit la vie ?
Revivre à chaque instant
Le moment qui finit.

Chercher des souvenirs,
Faire surgir des remords
Au creux d'un long soupir
En refusant son sort.

Rêver chaque seconde
De cette heure qui n'est plus ;
Recommencer la ronde,
Tourmentés un peu plus
Par l'orage du temps,
Par la fureur de vivre
À coups de cœur brûlant
De la rage de survivre.

Guetter l'Éternité
En cherchant sa Lumière
En quelque lieu, cachée
À l'abri des misères.

Mais, écoute, Bonheur,
C'est sur cette terre-là
Où nous avons si peur
Du mal et du trépas,
Qu'il nous faudrait avoir
L'Amour et la Tendresse
Et un certain pouvoir
Sur chaque heure qui nous blesse ;

Claudine Grange